

UNIVERSITE
DE
SHERBROOKE

DIRECTION GENERALE
DE L'EDUCATION
PERMANENTE
1979-80

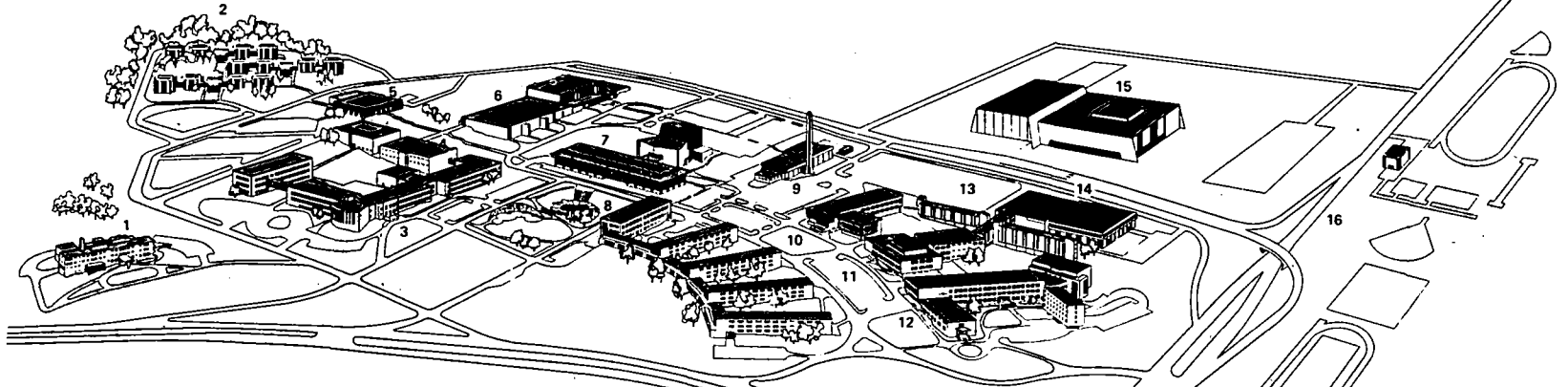
- PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS
- PROGRAMMES DE CERTIFICATS
- ADMINISTRATION DES AFFAIRES
- ENSEIGNEMENT PARTICULIER
- DESCRIPTION DES COURS

Pour tout renseignement, s'adresser à:

La Direction générale de l'éducation permanente
Local 200, pavillon des Arts
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Tél: (819) 565-5472
(819) 565-5473

LA CITÉ UNIVERSITAIRE (CAMPUS DE L'OUEST)



SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Direction des Services aux étudiants	8
Aide financière	8
Logement et résidences	8
Pastorale et CCUS	8
Placement (Centre de main-d'oeuvre)	4
Psychologie et orientation	8
Santé	8
Sports	9
AFEUS (Association des étudiants)	8
COOP (Coopérative étudiante)	8

SERVICES COMMERCIAUX

Banque de Montréal	8
Imprimerie René Prince	9
Librairie universitaire	14
Salon de coiffure Vart et Or	8

RÉSIDENCES D'ÉTUDIANTS

Résidence 460 (Maison des étudiants)	8
Résidence 600 (Mont Bellevue)	2

FACULTÉS et directions générales

Administration	10
Arts	12
Droit	14
Éducation physique et sportive	14
Médecine (campus de l'est)	—
Sciences	3
Sciences appliquées	6
Sciences de l'éducation	11
Théologie	13
DGEP (Éducation permanente)	12
DGFM (Formation des maîtres)	12

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque générale	7
Droit	14
Médecine (campus de l'est)	—
Sciences	4

SERVICES ALIMENTAIRES

Cafétéria, salle à manger, bar-salon	5
Casse-croûte "Chez Alice"	7
L'Entrecôte (salle à manger et bar-salon)	1
L'Antre II (casse-croûte)	8

CENTRES D'ÉTUDES

CEDEC (économie coopérative)	12
CELEF (littératures d'expression française)	12
Centre d'études de la Renaissance	12
Centre de recherche sur les communications	6
CRAR (Centre de recherche en aménagement régional)	12
Institut d'enseignement et de recherche pour les coopératives	12
Laboratoire AMAQ (Association des mines d'amiante du Québec)	3

CENTRE CULTUREL

Galerie d'art	7
Guichets	7
Petite Salle	7
Salle Maurice O'Bready	7

SERVICES GÉNÉRAUX

Achats	7
Aires sportives extérieures	16
Audiovisuel	6
Centre sportif	15
Chapelle	8
Coordination (régime coopératif)	4
Direction de l'Université	7
Discothèque	5
Finances	7
Informatique	1
Personnels	7
Recherche et bourses	7
Registrare	7
Relations publiques	7
Sécurité	1

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1979 - 1980
DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION PERMANENTE

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1979

Mercredi 5 septembre	Début des activités pédagogiques du trimestre d'automne pour les étudiants.
Lundi 10 septembre	Début des cours du soir.
Vendredi 21 septembre	Date limite de modification des fiches d'inscription.
Lundi 8 octobre	Action de grâces. Congé universitaire.
Jeudi 1er novembre	Date limite d'abandon de cours.
Samedi 1er décembre	Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour le trimestre d'hiver 1980.
Samedi 15 décembre	Date limite d'inscription pour les étudiants des programmes d'administration des affaires.
Vendredi 21 décembre	Fin des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits au trimestre d'automne 1979.

TRIMESTRE D'HIVER 1980

Lundi 7 janvier	Début des activités pédagogiques du trimestre d'hiver pour les étudiants et début des cours du soir.
Vendredi 25 janvier	Date limite de modification des fiches d'inscription.
Samedi 1er mars	Date limite d'abandon de cours pour les étudiants des programmes d'administration des affaires.
Lundi 3 mars	Date limite d'abandon de cours.
Mardi 1er avril	Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour la période mai-juin 1980.
Jeudi 3 avril	Début du congé de Pâques, en soirée.
Mardi 8 avril	Reprise des activités pédagogiques.
Vendredi 25 avril	Fin des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 1980.

[suite à l'intérieur de la couverture
pour le TRIMESTRE D'ETE 1980.]

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1979 - 1980
DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION PERMANENTE (suite)

TRIMESTRE D'ETE 1980

Lundi 5 mai	Début des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits à la période mai-juin 1980 et début des cours du soir
Vendredi 16 mai	Date limite de modification des fiches d'inscription pour les étudiants inscrits à la période mai-juin 1980.
Lundi 19 mai	Jour férié. Congé universitaire.
Vendredi 30 mai	Date limite d'abandon de cours pour les étudiants inscrits à la période mai-juin 1980.
Dimanche 1er juin	Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour la période juillet-août 1980.
Vendredi 20 juin	Fin des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits à la période mai-juin 1980.
Mardi 24 juin	Fête nationale du Québec. Congé universitaire.
Mardi 1er juillet	Fête du Canada. Congé universitaire.
Mercredi 2 juillet	Début des activités pédagogiques de la première partie de la période juillet-août 1980.
Samedi 19 juillet	Fin des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits à la première partie de la période juillet-août 1980.
Lundi 21 juillet	Début des activités pédagogiques de la deuxième partie de la période juillet-août 1980.
Vendredi 8 août	Fin des activités pédagogiques pour les étudiants inscrits à la deuxième partie de la période juillet-août 1980.

TABLE DES MATIERES

LA DGEF	4
NOTES GENERALES	7
PROGRAMMES OFFERTS	
I PROGRAMMES DE BACCALAUREATS	
Baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire (1er cycle)	12
Baccalauréat en enseignement primaire	12
Baccalauréat en enseignement à l'enfance inadaptée	15
Baccalauréat avec majeure et mineure (enseignement secondaire)	18
Baccalauréat général	19
Baccalauréat en études anglaises	19
Baccalauréat en études françaises	19
Baccalauréat en géographie	20
Baccalauréat en histoire,	20
Baccalauréat en service social	21
Baccalauréat en théologie	22
II PROGRAMMES DE CERTIFICATS	
Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES)	26
Certificat d'expression artistique (CEA)	27
Certificat de culture religieuse et de formation chrétienne (CPC) ...	29
Certificat de gérontologie (GER)	30
Certificat de langues modernes (CELAMO)	32
Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)	35
Certificat de perfectionnement en enseignement du français au primaire (CPEFP)	36
Certificat de perfectionnement en enseignement du français au secondaire (CPEFS)	36
Certificat de psychologie des relations humaines (CPRH)	37
Certificat de service social (CSS)	39
III PROGRAMMES DE CERTIFICATS EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES	
Catégories d'étudiants	42
Certificat d'administration générale	43
Certificat de comptabilité financière	44
Certificat de comptabilité de gestion	44
Certificat de gestion bancaire	45
Certificat de gestion hospitalière	45
Certificat de gestion du transport	46
Diplôme en administration	47
Associations professionnelles	48
IV ENSEIGNEMENT PARTICULIER	
Secteur du 3e âge	52
Cours de langues non-crédités	53
Cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies	54
Anglais (langue seconde)	55
Essais et contrôle des bétons	56
Essais et contrôle en géotechnique	56
V DESCRIPTION DES COURS	58

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour en date du 1er juin 1979. L'Université se réserve le droit d'apporter des amendements à ses règlements et programmes sans préavis.

La liste des cours offerts, avec pour chacun l'indication de l'horaire et du lieu, ainsi que le nom du professeur, est publiée chaque trimestre dans une brochure intitulée HORAIRE DE COURS.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (DGEP)

OBJECTIFS

Dans le cadre d'une politique d'éducation permanente adoptée par l'Université, comme principe directeur de ses activités, l'Université a opté pour que l'entière responsabilité académique et aussi administrative, des étudiants inscrits à temps complet et à temps partiel à divers programmes d'études, incombe désormais à chacune des Facultés et Départements auxquels sont confiés ces programmes. Hormis pour une période de transition, la DGEP n'assumera plus la responsabilité de l'administration des programmes dispensés à temps partiel et consacrera maintenant tous ses efforts à correspondre aux besoins éducatifs des individus et des groupes de l'Estrie et du Québec.

Préoccupée de satisfaire les besoins éducatifs des adultes des divers milieux par des programmes d'activités éducatives, créditées ou non, la DGEP dispense de l'enseignement, effectue des travaux de recherche, et s'adonne à des activités de service à la collectivité, avec souci particulier d'y correspondre adéquatement par des services et des activités de qualité. Offertes à distance ou sur le campus, les activités éducatives de la DGEP représentent une contribution significative au développement des pratiques de la gérontologie, des éducateurs d'adultes, des professeurs de CEGEP, des personnes intéressées à l'expression artistique et aux langues modernes, des personnes du 3e âge, et, par delà, au développement de la région de l'Estrie et du Québec.

La DGEP, à l'instar de l'Université, veut être un instrument de développement pour la région de l'Estrie en particulier, pour les individus et les groupes en voie d'élaboration et de réalisation de projets éducatifs. Selon une approche personnalisée, la DGEP veut mettre au point des activités éducatives correspondantes aux préoccupations et besoins évolutifs des divers milieux, et, à cet effet, faire preuve d'innovation, d'imagination.

Mettant à contribution les ressources humaines les plus qualifiées, sur le campus et dans le milieu extérieur, voire le Québec, la DGEP compte rejoindre une partie significative de la population adulte. Associée à des partenaires du milieu, la DGEP veut oeuvrer en étroite collaboration avec les populations qu'elle veut desservir adéquatement.

DIRECTION

Directeur général: Robert ROUTHIER

Directeur général adjoint: N...

Directeur de la recherche et du développement: Gilbert LECLERC

Secrétaire: Benoît LETENDRE

ADMINISTRATION

Agent de développement: Marcel RIENDEAU (en congé d'études)

Coordonnateur du Centre de Granby: Yvan DUQUETTE

Coordonnateur de secteur (grades): Pierre GUERIN

Coordonnateur de secteur (administration et projets spéciaux): Philippe THEBERGE

Directeur des activités du 3e âge: Roger BERNIER

Directeur de Performa: N...

Directeur du certificat de langues modernes: Peter BERNATH

Directeur du certificat d'expression artistique: Nicole BENOIT

Directeur du certificat de gérontologie: Jean DENONCOURT

SECRETARIAT

Secrétaire administratif: Monique BARNABE

Techniciennes en administration: Denise DENONCOURT

Céline LAPOINTE

SECRETARIAT A SHERBROOKE

Le secrétariat principal de la DGEP est situé à l'extrémité nord du pavillon des Arts, à la salle 200.

Heures de bureau
9h. à 12h. - 13.30h. à 17h.

juin - juillet - août
9h. à 12h. - 13.30h. à 16.30h.

En général, le secrétariat peut aussi accueillir la clientèle jusqu'à 20 heures durant les semaines qui marquent le début d'un trimestre.

Pour toute correspondance ou autre communication, veuillez utiliser l'adresse et le numéro de téléphone indiqués en première page.

LE CENTRE DE GRANBY

La Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke maintient un secrétariat permanent à Granby où tout étudiant adulte inscrit à temps partiel peut se prévaloir des services offerts.

Ce secrétariat se situe dans les locaux du Cégep de Granby (50, rue St-Joseph).

Toute correspondance destinée au Centre de Granby doit être adressée comme suit:

Université de Sherbrooke
Centre de Granby
C.P. 12, Granby
Québec
J2G 8E2

Le coordonnateur du Centre de Granby est monsieur Yvan Duquette et on peut le rejoindre en composant (514) 372-1524.

Les heures de bureau du secrétariat du Centre de Granby sont les mêmes que celles du secrétariat principal de la DGEP. (Voir ci-haut l'horaire). Au mois de juillet, le secrétariat du Centre de Granby est fermé pour les vacances annuelles.

Tous les étudiants de la région de Granby doivent utiliser les services administratifs du Centre pour toutes formalités d'admission et d'inscription.

Les étudiants qui veulent suivre des cours offerts à Sherbrooke seulement, peuvent également compléter leur inscription au secrétariat du Centre de Granby si une telle pratique les favorise.

Les étudiants à un centre extérieur sont soumis aux mêmes conditions et Règlements pédagogiques que les étudiants du campus de Sherbrooke.

L'Université de Sherbrooke ne s'engage pas à offrir tous les cours d'un programme dans un centre extérieur. Elle se réserve le droit d'inviter les étudiants à poursuivre certains cours de leur programme au campus de Sherbrooke, notamment lorsque le nombre d'étudiants inscrits à un cours sera jugé insuffisant.

NOTES GENERALES

REGLEMENTS

Les règlements généralement en vigueur à l'Université de Sherbrooke font désormais l'objet d'une publication particulière du Bureau du registraire. On en obtiendra le texte officiel en s'adressant à cet endroit. La brochure porte le titre de "Dispositions générales" et transmet, en plus des règlements, le calendrier universitaire.

Les quelques renseignements fournis ci-dessous sont en conformité avec ces règlements et constituent l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour accéder aux services dispensés par la DGEP.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Le calendrier des activités de la DGEP s'étend sur les 12 mois d'une année et, de façon générale, il comporte 4 sessions distinctes: la session du trimestre d'automne (septembre-décembre), la session du trimestre d'hiver (janvier-avril), la première session du trimestre d'été (mai-juin) et la seconde session du trimestre d'été (juillet-août).

Chacune de ces sessions constitue un tout, c'est-à-dire que la DGEP peut considérer de nouvelles demandes d'admission à chaque session; en conséquence, l'étudiant doit compléter son inscription à chaque session à laquelle il veut participer.

FORMALITES D'ADMISSION — L'étudiant qui fait une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke (au Bureau du registraire) comme étudiant à temps plein ou à temps partiel doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux contenus dans la brochure "Dispositions générales" publiée par le Bureau du registraire.

Le document utilisé à cette fin est le formulaire DA-1 (Demande d'admission) qu'on se procure au Bureau du registraire ou au secrétariat de la DGEP.

FORMALITES D'INSCRIPTION — Tout étudiant à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200 du pavillon des Arts, en personne ou par correspondance, en se conformant aux directives, de même qu'aux dates limites ci-après indiquées.

INSCRIPTION EN PERSONNE — Présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire; remplir la formule de choix de cours; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE — Remplir la formule de choix de cours contenue dans l'horaire que la DGEP publie à chaque trimestre; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) en incluant un chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke; faire parvenir le tout au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200, pavillon des Arts, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec J1K 2R1.

Les inscriptions qui ne seront pas accompagnées du paiement entier des frais de scolarité seront considérées comme nulles. Il s'en suit que les inscriptions faites par téléphone sont nulles.

INSCRIPTION PRIORITAIRE — Pour des raisons d'ordre pédagogique, le nombre des inscriptions pour certains cours peut être limité. Dans ces cas, les groupes seront formés selon l'ordre prioritaire suivant: a) les étudiants à temps partiel du programme impliqué; b) les étudiants à temps plein du programme impliqué; c) les autres étudiants à temps partiel; d) tout autre étudiant.

INSCRIPTION TARDIVE — Toute inscription complétée après les dates limites indiquées ci-après, mais avant le troisième soir du cours, est sujette à une amende de \$5.00. Aucune inscription ne sera acceptée après le troisième soir, c'est-à-dire la septième heure d'un cours, même si l'étudiant s'est présenté aux examens.

REMARQUE: L'étudiant qui, après avoir complété son inscription avant la date limite, ne reçoit pas d'accusé de réception doit en conclure:

- a) que son inscription est faite en bonne et due forme et concorde avec son programme;
- b) que le cours auquel il s'est inscrit se donnera tel qu'annoncé.

Pour tout changement majeur, l'étudiant sera informé en temps et lieu par la DGEP.

DATES LIMITES		
TRIMESTRE D'AUTOMNE 1979		
Demande d'admission	1er août	1979
Inscription	15 août	1979
Modification des fiches d'inscription	21 septembre	1979
Abandon des cours	1er novembre	1979
TRIMESTRE D'HIVER 1980		
Demande d'admission	1er décembre	1979
Inscription	15 décembre	1979
Modification des fiches d'inscription	25 janvier	1980
Abandon des cours	3 mars	1980
TRIMESTRE D'ETE 1980		
Session mai-juin 1980		
Demande d'admission	1er avril	1980
Inscription	15 avril	1980
Modification des fiches d'inscription	9 mai	1980
Abandon des cours	23 mai	1980
Session juillet-août (1re partie du 2 au 19 juillet 1980)		
Demande d'admission	1er juin	1980
Inscription	15 juin	1980
Modification des fiches d'inscription	8 juillet	1980
Abandon des cours	11 juillet	1980
Session juillet-août (2e partie du 21 juillet au 8 août 1980)		
Demande d'admission	1er juin	1980
Inscription	15 juin	1980
Modification des fiches d'inscription	25 juillet	1980
Abandon des cours	1er août	1980
N.B.: L'étudiant à temps partiel autorisé à suivre au cours avec les étudiants à temps complet doit consulter l'horaire des cours de la faculté concernée.		

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ETUDE DU DOSSIER — Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter des problèmes relatifs aux choix de ses cours peut s'adresser au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente. Il est préférable de prendre rendez-vous.

FRAIS FIXES	Frais d'examen du dossier d'admission	\$ 15.00
	Frais de réadmission	\$ 5.00
	Scolarité des cours théoriques, par crédit (15 heures de cours)	\$ 20.00
	Frais des cours pratiques, par 15 heures de laboratoires et de séances de travaux pratiques	\$ 20.00
	Révision - copie d'examen	\$ 5.00
	Parchemin (grade)	\$ 20.00
	Certificat ou diplôme	\$ 10.00
	Attestation d'études	\$ 5.00

ABANDON DES COURS — Tout étudiant à temps partiel qui abandonne un cours avant la fin du trimestre auquel il s'est inscrit, doit en avertir par écrit le secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente et doit se conformer aux dates limites indiquées à la page 9. Une annulation de cours par téléphone n'est pas officielle.

PAIEMENT INCOMPLET — Toute formulé de choix de cours non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant.

SUPPRESSION D'UN COURS — La direction se réserve le droit de supprimer les cours qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

ANNULATION DES COURS: MAUVAIS TEMPS — Lorsque les cours sont annulés à cause du mauvais temps, la direction de l'Université l'annonce à la radio.

TRANSMISSION DES RESULTATS — L'étudiant reçoit par la poste un bulletin de notes pour tous les cours suivis durant le trimestre. Aucun résultat n'est transmis par téléphone.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MANUELS — Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire. L'Université a accordé à cet organisme, par contrat, l'exclusivité de la vente des manuels de cours sur les deux campus.

FRAIS DE PHOTOCOPIE — Toutes les feuilles nécessaires au fonctionnement d'un cours (syllabus, questionnaires, test, examens), soit un maximum de 20 feuilles par étudiant, sont remises sans frais. Au-delà de cette limite, la photocopie de documents est à la charge de l'étudiant à raison de \$0.05 la feuille.

CARTE D'IDENTITE — L'étudiant à temps partiel qui a payé ses frais d'inscription se verra émettre une carte d'identité, émise par le Bureau du registraire. — La carte d'identité est expédiée par courrier.

BIBLIOTHEQUES — Les étudiants à temps partiel ont accès aux bibliothèques de l'Université au même titre que les étudiants à temps plein. Une identification suffisante permet de consulter les ouvrages sur place, mais la carte d'identité, (émise et expédiée par le Bureau du registraire), permet d'emprunter les ouvrages. On obtiendra tous les renseignements concernant le service des bibliothèques en s'adressant au comptoir de la Bibliothèque générale, située au Pavillon central.

VEHICULES AUTOMOBILES — Toute personne faisant usage d'un véhicule automobile sur le campus doit posséder un permis et se conformer aux règlements. On se procure ce permis à la division de la sécurité, située à la Résidence universitaire, local 200.

LOGEMENT — Le nombre de lits disponibles dans les diverses résidences d'étudiants est de 1060. Pour obtenir des renseignements sur le logement, on s'adresse au directeur du Service de logement et des résidences, au Centre social. Tél: (819) 565-5493.

REPAS — Pour les repas, on trouve sur le campus plusieurs endroits susceptibles de satisfaire tous les goûts et toutes les bourses: une cafétéria d'une capacité totale de près de 1,000 places, la salle à dîner Le Sommet, un casse-croûte au Pavillon central, le restaurant l'Entrecôte (125 places) et le bar salon situés à la Résidence universitaire, le casse-croûte L'Antre II (300 sièges) situé au sous-sol du Centre social; enfin quelques 70 distributrices automatiques disséminées dans les résidences et les facultés offrent un choix varié d'aliments, boissons gazeuses, friandises, cigarettes, etc.

DIVERS — On peut également se procurer un grand nombre d'articles d'usage courant au magasin coopératif des étudiants (COOP), situé au Centre social, où sont d'ailleurs logés les divers services aux étudiants, le secrétariat de l'AFEUS (Association fédérative des étudiants de l'Université de Sherbrooke), la chapelle, la banque, le coiffeur, etc.

1. PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS

BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE (1er cycle)

ET

BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Grade: Bachelier en éducation (B.Ed.)

OBJECTIFS

Ces programmes conduisant à l'enseignement au primaire sont conçus pour préparer à l'enseignement multidisciplinaire. Ils tiennent compte de l'adulte qui se forme et de l'enfant à guider plus tard.

CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

L'étude des règlements et des programmes du Ministère de l'éducation assure une meilleure intégration dans le milieu scolaire. L'utilisation d'un matériel didactique abondant permet à l'étudiant de se familiariser avec les moyens concrets d'enseignement. Le contact fréquent avec le milieu scolaire, l'observation dans les classes, le travail en atelier favorisent également l'épanouissement du futur maître en exercice et lui permettent de se rendre compte de ses propres réactions face au groupe scolaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ces programmes de baccalauréat (enseignement préscolaire et primaire 1er cycle: enfants de 5 à 8 ans - enseignement primaire: enfants de 6 à 12 ans) comportent chacun 90 crédits répartis dans les matières suivantes:

1) 2 matières sur 3 (42 crédits):

Catéchèse	21 crédits
Etudes françaises	21 crédits
Mathématiques	21 crédits

N.B.: La discipline non choisie en 1 doit être prise en 2; cependant, la catéchèse reste facultative.

2) 2 matières (18 crédits) parmi:

Arts et musique	9 crédits
Catéchèse	9 crédits
Education corporelle	9 crédits
Etudes anglaises (primaire seulement)	9 crédits
Etudes françaises	9 crédits
Mathématiques	9 crédits
Sciences au primaire	9 crédits
Sciences humaines au primaire	9 crédits

3) Pédagogie (24 crédits)

4) Stages (6 crédits)

N.B.: On accorde généralement, aux titulaires d'un brevet d'enseignement, des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

L'étudiant admis à l'un ou l'autre de ces programmes est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admissibles ceux qui possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC), un brevet d'enseignement, un grade de bachelier ès arts, ou ceux qui ont complété avec succès un programme de baccalauréat en pédagogie.

PROGRAMME DETAILLE DES DISCIPLINES

1) DISCIPLINES OBLIGATOIRES

CATECHESE (21 crédits)*	
CAT 1373	Eglise
CAT 1473	Education de la foi au primaire
CAT 1773	Développement rel.gieux de la personne
CAT 2073	Initiation sacramentelle
CAT 3173	Projet évangélique de Jésus
CAT 3573	Bible et catéchèse
CAT 2673	Eveil religieux (présc. et prim. 1er cycle)
CAT 2773	Attitudes chrétiennes fondamentales (primaire)

* Il est recommandé d'entreprendre ce sujet par les cours 1773 et 3173 et de le terminer par 1473

ETUDES FRANCAISES (21 crédits)	
FRA 1103	Littérature au primaire
FRA 2413	Expression créatrice
FRA 3703	Littérature pour enfants
FRA 3803	Objectifs et didactique de l'enseignement du français
FRA 4033	Le français écrit
FRA 4043	Le français oral
FRA 3903	Formation méthodologique (présc. et prim. 1er cycle)
FRA 3933	Formation méthodologique (primaire)

MATHEMATIQUES (21 crédits)*	
MAT 1803	Ensembles et logique
MAT 1813	Relations et fonctions
MAT 1863	Géométrie I
MAT 2843	Arithmétique
MAT 2853	Probabilités et statistiques
MAT 3823	Algèbre
MAT 3833	Séminaire (présc. et prim. 1er cycle)
MAT 3843	Séminaire (primaire)

* Ces cours doivent être suivis dans l'ordre

2) DISCIPLINES FACULTATIVES

ETUDES ANGLAISES (9 crédits)	
ANG 1503	La linguistique et l'enseignement de l'anglais comme langue seconde au primaire
ANG 1603	Objectifs et didactique de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde au primaire
ANG 1703	Le matériel didactique au primaire

CATECHESE (9 crédits)*	
CAT 1473	Education de la foi au primaire
CAT 3173	Projet évangélique de Jésus
CAT 2673	Eveil religieux à la maternelle (présc. et prim. 1er cycle)
CAT 2773	Attitudes chrétiennes fondamentales (primaire)

* Suivre ces cours dans l'ordre: 3173, 2673 ou 2773 et 1473

ARTS ET MUSIQUE (9 crédits)

DID 2683 Expression plastique
DID 2783 Expression musicale
DID 2883 Pédagogie artistique et musicale

EDUCATION PHYSIQUE (9 crédits)

EPH 3013 Introduction à l'éducation physique au primaire
EPH 3023 L'apprentissage du mouvement chez l'enfant (prés. et prim. 1er cycle)
EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique (prés. et prim. 1er cycle)
EPH 3043 Eléments de programmation en éducation physique (primaire)
EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique (primaire)

ETUDES FRANCAISES (9 crédits)

FRA 3703 Littérature pour enfants
FRA 3803 Objectifs et didactique de l'enseignement du français
FRA 3903 Formation méthodologique (prés. et prim. 1er cycle)
FRA 3933 Formation méthodologique (primaire)

MATHEMATIQUES (9 crédits)

MAT 1873 Activités mathématiques I
MAT 2873 Activités mathématiques II
MAT 3873 Activités mathématiques III

SCIENCES AU PRIMAIRE (9 crédits)

SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique
SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences
SCI 0303 Etude des démarches intellectuelles scientifiques

SCIENCES HUMAINES AU PRIMAIRE (9 crédits)

SHE 1103 Sciences humaines au primaire I
SHE 2203 Sciences humaines au primaire II
SHE 2303 Sciences humaines au primaire III

BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT A L'ENFANCE INADAPTEE

Grade: Bachelier en éducation (B.Ed.)

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de préparer des enseignants à faire face à la multiplicité des problèmes d'apprentissage et d'adaptation des enfants en difficulté dans le milieu scolaire.

Soulignons ici que 5 domaines d'objectifs et d'activités sont de plus en plus reconnus comme devant être les grands secteurs où s'exerce l'enseignement à l'enfance inadaptée. Ce sont:

1. les activités d'éveil aux réalités humaines et sociales,
2. les activités d'éveil scientifique et mathématique,
3. les activités d'expression et de communication,
4. les activités d'expression corporelle,
5. les activités d'atelier.

CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Après avoir posé le problème de l'inadaptation d'une façon globale, le programme s'attaque aux problèmes particuliers en fonction des familles de clientèles scolaires suivantes:

- famille des déficiences mentales,
- famille des troubles d'apprentissage,
- famille des handicaps physiques et sensoriels
- famille des perturbations socio-affectives

Le programme comporte des cours et des expériences pratiques qui aideront le candidat à:

- a) comprendre les différences individuelles de l'enfant;
- b) évaluer ses difficultés d'adaptation (identification et correction).

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les futurs maîtres: le DEC ou l'équivalent et la réussite de l'examen d'admission. (Pour ces candidats, le programme est de 90 crédits).

Pour les maîtres en exercice: être en fonction d'enseignement dans ce secteur, posséder un permis ou un brevet d'enseignement, réussir l'examen d'admission (exigé dans certains cas), fournir une lettre de recommandation et d'attestation d'enseignement de son employeur. (Des équivalences sont accordées après étude du dossier du candidat).

EQUIVALENCES

On accorde généralement aux détenteurs d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études est constitué de 30 cours et comporte 90 crédits. Il comprend les 3 éléments suivants:

pédagogie: 54 crédits
stages: 6 crédits
disciplines et didactique: 30 crédits

DETAILS DU PROGRAMME**A - PEDAGOGIE, DISCIPLINES ET DIDACTIQUE (84 crédits)**

Le programme est structuré autour des 4 sujets suivants:

- 1) l'acculturation et le développement de la personnalité du maître;
- 2) l'enfant et son éducation (selon le niveau d'enseignement);

- 3) l'inadaptation et la réponse de l'école;
 4) la pédagogie auprès des familles d'inadaptation.

PHASE 1 - L'acculturation et le développement de la personnalité du maître
 (9 crédits)

PED 1373 Psychologie de l'apprentissage
 PED 1423 Animation du groupe scolaire
 PED 2923 Système scolaire québécois

PHASE 2 - L'enfant et son éducation (42 crédits)

Primaire	Secondaire*
COURS OBLIGATOIRES (36 crédits)	COURS OBLIGATOIRES (42 crédits)
<p>a) L'enfant et son développement</p> <p>PED 1303 Psychologie du développement humain I</p> <p>PED 1313 Psychologie du développement humain II</p> <p>b) L'enfant et son apprentissage</p> <p>DID 2683 Expression plastique</p> <p>DID 2783 Expression musicale</p> <p>EPH 3013 Introduction à l'éducation au primaire</p> <p>EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique</p> <p>FRA 3703 Littérature pour enfants</p> <p>FRA 4043 Le français oral</p> <p>MAT 2803 Laboratoire mathématique I</p> <p>MAT 2813 Laboratoire mathématique II</p> <p>c) Instrumentation et techniques en enseignement</p> <p>PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique</p> <p>PED 1333 Instrumentation pédagogique</p>	<p>a) L'enfant et son développement</p> <p>PED 1303 Psychologie du développement humain I</p> <p>PED 1313 Psychologie du développement humain II</p> <p>b) L'enfant et son apprentissage</p> <p>DID 2683 Expression plastique ou</p> <p>DID 2783 Expression musicale</p> <p>EPH 3013 Introduction à l'éducation au primaire</p> <p>EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique</p> <p>FRA 1823 Activités d'expression et de communication</p> <p><i>2 cours de français parmi les 3 suivants:</i></p> <p>FRA 2413 Expression créatrice</p> <p>FRA 3703 Littérature pour enfants</p> <p>FRA 4043 Le français oral</p> <p>MAT 1853 Activités d'éveil mathématique</p> <p>SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences</p> <p>c) Formation personnelle et sociale</p> <p>CAT 1773 Développement religieux de la personne</p> <p>CAT 3173 Projet évangélique de Jésus ou</p> <p>SHE 1103 Les sciences humaines au primaire I</p> <p>SHE 2203 Les sciences humaines au primaire II</p> <p>d) Instrumentation et techniques en enseignement</p> <p>PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique</p> <p>PED 1333 Instrumentation pédagogique</p>
COURS OPTIONNELS (6 crédits)	
<p>CAT 1473 Education de la foi au primaire</p> <p>CAT 2673 Eveil religieux ou</p> <p>FRA 2413 Expression créatrice</p> <p>MAT 3873 Activités mathématiques III ou</p> <p>SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique</p> <p>SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences ou</p> <p>SHE 1103 Les sciences humaines au primaire I</p> <p>SHE 2203 Les sciences humaines au primaire II</p>	<p>* Option réservée aux maîtres en exercice au niveau secondaire.</p>

PHASE 3 - L'inadaptation et la réponse de l'école (21 crédits)

PED 1363 Mesure et évaluation
 PEI 1503 Initiation au diagnostic psycho-pédagogique
 PEI 1513 Fondements de l'orthodidactie
 PEI 1523 Orthodidactie de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe
 PEI 1533 Orthodidactie des mathématiques
 PEI 1543 Psychologie de l'inadaptation I
 PEI 1553 Psychologie de l'inadaptation II

PHASE 4 - La pédagogie auprès des familles d'inadaptation (12 crédits)

Pour la présente année, l'étudiant a le choix de l'une des 3 familles d'inadaptation suivantes:

- 1) mésadaptation socio-affective
 - PEI 2913 - Mésadaptation socio-affective I
 - PEI 2923 - L'analyse et la modification du comportement: théories et applications I
 - PEI 2933 - Mésadaptation socio-affective II
- 2) déficience mentale:
 - PEI 2943 - La déficience mentale: dynamique du syndrome
 - PEI 2953 - La déficience mentale: stimulation intellectuelle
 - PEI 2963 - Développement intellectuel du déficient mental
- 3) troubles d'apprentissage:
 - PEI 2973 - Troubles d'apprentissage: facteurs et dynamismes
 - PEI 2983 - Modèles d'apprentissage et implications pédagogiques
 - PEI 3023 - Intervention pédagogique en dénombrement flottant

Un cours commun aux 3 familles d'inadaptation:

PEI 3013 - Séminaire de la pratique professionnelle.

B- STAGES (6 crédits)

SEI 2003 et SEI 3003 ou SEI 3006 Stage intensif

L'enseignement étant un art servi par des sciences et pratiqué dans une structure complexe et profonde de relations interpersonnelles, les stages sont conçus de façon à assurer une formation pratique progressive et continue tout au long du cours de formation des maîtres.

Ces stages sont intégrés à l'enseignement reçu à l'Université grâce aux laboratoires faits en milieu scolaire. Ils sont réalisés d'abord auprès des enfants des classes régulières et, ensuite, auprès des différentes familles d'inadaptation.

PROGRAMMES DE BACCALAUREAT AVEC MAJEURE ET MINEURE (enseignement secondaire)
Grade: Bachelier ès arts (B.A.) ou Bachelier ès sciences (B.Sc.) selon la majeure

OBJECTIFS

Le programme des baccalauréats préparant à l'enseignement au secondaire joint, à une formation pédagogique, la formation de base dans une discipline spécifique, en vue de favoriser, chez l'étudiant, la synthèse de deux disciplines de caractères différents.

CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Le futur maître se spécialisera suffisamment dans sa discipline d'enseignement pour être autonome dans son perfectionnement, pour poursuivre des investigations comme en requerra son travail professionnel et pour travailler en groupe avec ses confrères. De plus, le programme prévoit un contact avec le fonctionnement des structures scolaires, avec la réalité de la classe et de la personnalité de l'élève et une sensibilisation à l'animation d'un groupe vers la découverte.

Comme il sera toujours impossible de faire de l'enseignant un spécialiste de tous les problèmes humains que présente l'éducation, on l'éveillera aux problèmes de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie, afin qu'il sache recourir aux services des autres spécialistes de son milieu: psychologues, travailleurs sociaux, conseillers d'orientation, autres collègues.

STRUCTURE DES PROGRAMMES

Le programme comporte 90 crédits, distribués de la façon suivante:

majeure: 54 crédits dans une discipline de base
6 crédits de didactique
mineure: 24 crédits de pédagogie
6 crédits de stages

PROGRAMMES OFFERTS

(majeure: études anglaises - mineure: pédagogie)
(majeure: études françaises - mineure: pédagogie)
(majeure: géographie - mineure: pédagogie)
(majeure: histoire - mineure: pédagogie)
(majeure: sciences religieuses - mineure: pédagogie)
(majeure: biologie - mineure: pédagogie)
(majeure: chimie - mineure: pédagogie)
(majeure: mathématiques - mineure: pédagogie)
(majeure: physique - mineure: pédagogie)

L'étudiant admis à l'un de ces programmes, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats, titulaires d'un DEC, doivent satisfaire aux exigences déterminées par la majeure. Ces conditions sont décrites dans les annuaires des facultés.
— On accorde généralement aux titulaires d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

REMARQUE PRELIMINAIRE: L'étudiant admis à l'un des six programmes suivants, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

1. BACCALAUREAT GENERAL

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

Le baccalauréat général est un programme de 90 crédits, portant sur 3 disciplines au moins et, constitué de 3 blocs de 30 crédits chacun: 30 crédits: certificat ou mineure, 30 crédits: certificat ou mineure, 30 crédits: certificat ou mineure. Le troisième bloc de 30 crédits peut aussi être constitué de deux disciplines, autres que les deux premières, de 12 crédits chacune et d'un autre 6 crédits au choix.

L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

N.B.: Dans certains cas, l'Université de Sherbrooke adopte le principe que 3 certificats suivis à temps partiel puissent constituer un programme de baccalauréat (voir les combinaisons actuellement acceptées; p. 25).

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent.

2. BACCALAUREAT EN ETUDES ANGLAISES

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir atteint, en anglais, la formation équivalente à 2 cours de niveau collégial.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

- a) Baccalauréat en études anglaises
- b) Baccalauréat (majeure: études anglaises - mineure: autre discipline)
- c) Baccalauréat (majeure: autre discipline - mineure: études anglaises)

3. BACCALAUREAT EN ETUDES FRANCAISES

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir atteint, en français, la formation équivalente à 2 cours de niveau collégial.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

- a) Baccalauréat en études françaises
champs d'études: 1) études littéraires
2), linguistique
3) théâtre
4) rédaction-recherche
- b) Baccalauréat (majeure: études françaises - mineure: autre discipline)
- c) Baccalauréat (majeure: autre discipline - mineure: études françaises)

4. BACCALAUREAT EN GEOGRAPHIE

Grade: Bachelier ès sciences (B.Sc.)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales) ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir réussi MAT 337 ou (103, 307)

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir participé à 2 camps de travail;
- c) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

- a) Baccalauréat en géographie
- b) Baccalauréat (majeure: géographie - mineure: autre discipline)
- c) Baccalauréat (majeure: autre discipline - mineure: géographie)

5. BACCALAUREAT EN HISTOIRE

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

PROGRAMMES

- a) Baccalauréat en histoire
- b) Baccalauréat (majeure: histoire - mineure: autre discipline)
- c) Baccalauréat (majeure: autre discipline - mineure: histoire)

6. BACCALAUREAT EN SERVICE SOCIAL

Grade; Bachelier en service social (B.Serv.Soc.)

Les études de 1er cycle du programme de baccalauréat en service social visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles préparent aussi l'étudiant à promouvoir le développement social. L'étudiant qui a complété avec succès le programme de baccalauréat en service social est autorisé à être admis dans la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel". Ainsi ce programme se veut l'équivalent du baccalauréat à temps plein; il est offert à temps partiel afin d'en favoriser l'accès aux étudiants en emploi et doit tenir compte de leurs caractéristiques dans l'aménagement de ses stratégies pédagogiques et la détermination d'objectifs spécifiques appropriés à leur formation.

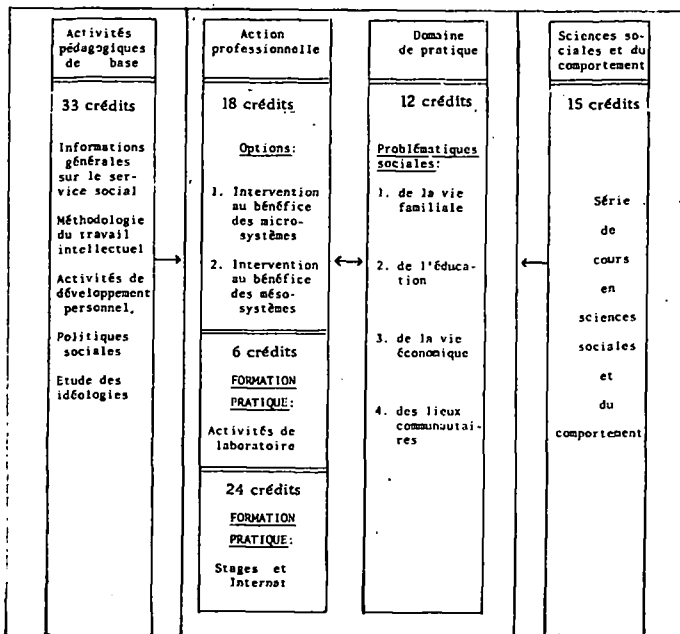
CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Etre titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'une formation ou d'une expérience jugée équivalente;
- b) avoir réussi MAT 337 ou (103, 307)

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir complété la scolarité de 78 crédits pour les activités pédagogiques;
- b) avoir rempli les exigences des stages de formation pratique pour une valeur de 24 crédits.

PROGRAMME (Structure et éléments du programme)



Pour connaître le détail des cours qui composent ce programme, l'étudiant est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts.

Les étudiants ne désirant suivre que 10 cours (30 crédits) doivent s'inscrire au programme du certificat.

7. BACCALAUREAT EN THEOLOGIE

Grade: Bachelier en théologie (B.Th.)

REMARQUE PRELIMINAIRE: Depuis décembre 1978, la Faculté de théologie a rapatrié la gestion de ses programmes de baccalauréat en théologie et de certificat de culture religieuse et de formation chrétienne, assurée auparavant par la DGEP en faveur des étudiants à temps partiel. En conséquence, dorénavant les demandes d'information, les inscriptions et toute autre requête doivent être adressées directement au Secrétariat de la Faculté de théologie (Tel: 565-5912)

OBJECTIFS

Aujourd'hui, tout homme est confronté à de multiples questions: crise des valeurs, interrogations religieuses, recherches spirituelles, volonté de l'homme de se redonner des projets collectifs pour un monde plus humain, multiples efforts en vue d'améliorer la qualité de la vie...

La théologie s'applique à réfléchir à ces grandes questions et à chercher, avec d'autres, des réponses satisfaisantes; elle s'applique aussi à rendre actuel et vivant le message religieux et à susciter un engagement concret dans la construction du monde de demain.

CONDITION D'ADMISSION AU PROGRAMME

Le diplôme d'études collégiales (DEC) ou une formation jugée équivalente.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits. Trente de ces crédits sont obligatoires.

L'étudiant peut choisir, parmi les 60 autres crédits, ou les ensembles de cours qui correspondent davantage à son orientation et à ses besoins.

L'étudiant désireux de connaître le détail de ce programme est prié de consulter l'annuaire de la Faculté de théologie.

II. PROGRAMMES DE CERTIFICATS

OBJECTIFS

Dans le but de favoriser l'accès de l'étudiant adulte à l'Université, la DGEP a mis au point, au cours des récentes années, un programme souple et mieux adapté aux besoins de cette clientèle: le certificat. Le certificat est un programme bref et ad hoc que l'étudiant adulte peut facilement situer dans la continuité de son travail en tant qu'activité à temps partiel corollaire ou complémentaire de son activité à plein temps.

DEFINITION

Le certificat est un document attestant la réussite d'un programme d'études universitaires de 30 crédits équivalant à une année d'études universitaires et pouvant éventuellement constituer une partie du programme d'un grade.

Par son programme repensé et le plus souvent interdisciplinaire, le certificat rejoint plus spécifiquement les besoins de formation de l'adulte; par sa relative brièveté, il rapproche le terme et le couronnement d'un effort de perfectionnement souvent onéreux; par le caractère officiel de son attestation, il qualifie le travailleur et lui fournit un titre négociable sur le marché du travail.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Pour être admis à un certificat, il faut posséder 13 années de scolarité ou une formation jugée équivalente. Selon les caractéristiques propres à chaque certificat, d'autres conditions peuvent s'ajouter.

DUREE DE LA SCOLARITE DU PROGRAMME

En outre, afin d'assurer la cohérence nécessaire dans la poursuite du programme, l'étudiant doit acquérir les 30 crédits prévus dans l'intervalle maximum de 3 années.

LISTE DES CERTIFICATS

Les certificats dont il est question dans ce chapitre sont des certificats remis au terme d'études générales ou professionnelles. Ce sont:

- certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES)
- certificat d'expression artistique (CEA)
- certificat de culture religieuse et de formation chrétienne (CFC)
- certificat de gérontologie (GER)
- certificat de langues modernes (CELAMO)
- certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français au primaire (CPEFP)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français au secondaire (CPEFS)
- certificat de psychologie des relations humaines (CPRH)
- certificat de service social (CSS)

N.B.: Les programmes de certificats en administration des affaires sont décrits au chapitre suivant.

REMARQUES PARTICULIERES

1. L'étudiant doit remplir une formule de demande d'admission pour chaque certificat auquel il veut s'inscrire.
2. L'Université ne s'engage à offrir le programme d'un certificat que s'il réunit le minimum d'inscriptions jugé satisfaisant par la DGEP.
3. Une fois le programme officiellement lancé, l'Université s'engage à offrir au moins une fois les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat. Mais elle ne s'engage pas à présenter le programme de nouveau.
4. L'Université se réserve aussi le droit de modifier sans préavis le titre, le contenu et l'ordonnance des cours prévus au programme de chaque certificat.
5. L'Université ne s'engage pas à conférer automatiquement le 1er grade universitaire (baccalauréat) à celui qui aurait réussi trois certificats.

Cependant, depuis septembre 1974, l'Université de Sherbrooke adopte le principe que trois certificats suivis à temps partiel puissent constituer un programme de 1er cycle dont la nature dépendra du contenu des trois certificats; actuellement les regroupements suivants sont autorisés comme pouvant constituer un programme de baccalauréat général:

a) les 3 certificats suivants:

- certificat de traduction
- certificat de service social
- certificat de psychologie des relations humaines.

ou

b) 2 des certificats énumérés en a) et l'un des certificats d'administration (cf. chapitre suivant "Administration des affaires"), à l'exception du certificat de comptabilité intermédiaire.

ou

c) le certificat de comptabilité financière ou le certificat de comptabilité de gestion, plus le certificat de comptabilité intermédiaire et un des certificats énumérés en a).

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CAPES)

L'Université offre, aux titulaires d'un 1er grade universitaire qui n'ont pas de formation pédagogique, un programme qui les prépare à l'enseignement au niveau secondaire. Ces études sont sanctionnées par le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme du CAPES comporte les éléments suivants:

- pédagogie: 24 crédits
- didactique: 6 crédits
- stages: 6 crédits

L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis au CAPES les étudiants qui ont terminé au moins les 2/3 d'un programme universitaire de 1er cycle qui ne comporte pas de formation en pédagogie. Le CAPES ne sera pas remis avant l'obtention du diplôme de 1er cycle.

CERTIFICAT D'EXPRESSION ARTISTIQUE (CEA)

Directeur: Nicole BENOIT

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

La formation en arts plastiques en métiers d'art est de longue haleine. Néanmoins le Certificat d'expression artistique désire répondre à un besoin existant et offrir aux adultes une formation de qualité et d'ouverture des arts:

Les arts étant également une discipline, les exigences de travail existent tant sur le plan esthétique que sur le plan de la création. Pour ce faire, le Certificat offre aux étudiants la possibilité de s'initier à des formes d'expression dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Le choix des cours offerts est varié, les options sont multiples, afin de permettre à chacun de développer ses aptitudes.

Le Certificat désire également ouvrir les étudiants à une appréciation et une critique des oeuvres d'art, par le truchement de cours portant sur des aspects d'histoire de l'Art et des Civilisations.

Les animateurs responsables de chacune des disciplines au programme sont eux-mêmes des artistes de métier dont la tâche consiste, par la théorie et surtout la pratique, à aider l'étudiant à déceler les dispositions et les particularités qui lui sont propres et à s'exprimer plus librement.

Ces cours apportent à ceux qui les suivent, et plus particulièrement aux enseignants en exercice, une formation valable qui peut les aider à mener à bien certaines activités artistiques conformes à leurs goûts et à leurs besoins.

La méthode pédagogique utilisée est celle d'ateliers où chaque étudiant est directement impliqué dans la forme d'expression qu'il a choisie. Ainsi la pratique et la théorie se rejoignent et se complètent. Signalons que chaque étudiant est suivi personnellement par l'animateur.

La responsabilité administrative de ce programme a été confiée à la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP) qui en assure l'encadrement par l'intermédiaire d'un comité spécial.

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) ou posséder une formation jugée équivalente.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) Avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait au Règlement pédagogique et au règlement administratif de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers débutent vers la fin de septembre pour se terminer vers la fin de mai de l'année suivante. Chaque atelier (2 cours de 3 crédits) comprend 90 heures réparties sur 30 semaines, à raison de 3 heures par semaine. Pour plus de renseignements on consultera l'horaire trimestriel de la DGEP.

Le participant peut s'inscrire à plusieurs ateliers à la fois, s'il le désire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme de 30 crédits comporte 9 crédits obligatoires, un minimum de 15 crédits dans une même "concentration" ou famille et un maximum de 3 crédits au choix, pouvant être pris dans l'un ou l'autre programme de l'Université pourvu qu'il soit du domaine des Arts. Les niveaux III et IV de chaque médium, de même qu'un deuxième cours d'histoire de l'Art, pourront être offerts dès qu'un nombre suffisant d'étudiants (environ 10) seront prêts à s'y inscrire.

COURS OBLIGATOIRES

CEA 1013	Initiation à la création artistique	3 crédits
CEA 1293	Projet de création artistique	3 crédits
CEA 2013	Histoire de l'art et des civilisations	3 crédits

COURS A OPTIONS

- Famille arts visuels

CEA 1213	Photographie I	3 crédits
CEA 1223	Photographie II	3 crédits
CEA 1253	Audio-visuel I	3 crédits
CEA 1263	Audio-visuel II	3 crédits

- Famille arts plastiques

CEA 1613	Organisation picturale I	3 crédits
CEA 1623	Organisation picturale II	3 crédits
CEA 1713	Organisation spatiale I	3 crédits
CEA 1723	Organisation spatiale II	3 crédits
CEA 1753	Dessin I	3 crédits
CEA 1763	Dessin II	3 crédits

- Famille métiers d'arts

CEA 1113	Céramique I	3 crédits
CEA 1123	Céramique II	3 crédits
CEA 1413	Emaux I	3 crédits
CEA 1423	Emaux II	3 crédits
CEA 1653	Arts graphiques I	3 crédits
CEA 1663	Arts graphiques II	3 crédits
CEA 1933	Tapisserie I	3 crédits
CEA 1943	Tapisserie II	3 crédits

La description des cours cités plus haut apparaît au chapitre V du présent annuaire.

CERTIFICAT DE CULTURE RELIGIEUSE ET DE FORMATION CHRÉTIENNE (CFC)

Coordonnateur: Marie GRATTON-BOUCHER

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Le programme du certificat de culture religieuse et de formation chrétienne s'adresse principalement aux agents pastoraux, aux animateurs de mouvements de spiritualité, aux animateurs de pastorale à l'élémentaire et au secondaire, aux professeurs d'enseignement religieux et de culture religieuse ainsi qu'aux personnes qui cherchent à améliorer leur formation chrétienne ou à parfaire leur culture religieuse.

Ceux qui sont déjà engagés dans l'action pastorale, dans l'enseignement ou dans l'animation de groupes trouveront dans ce programme des éléments d'évaluation de leur action dans un domaine que la complexité des problèmes actuels a rendu vaste et difficile à explorer.

Conçu de façon à fournir à l'étudiant une première initiation aux données de base de la foi (culture religieuse) et à répondre aux besoins personnels qu'il ressent au cours de son cheminement spirituel (formation chrétienne), le programme vise essentiellement à transmettre une formation et une information qui permettent de répondre aux multiples questions que se posent les croyants d'aujourd'hui.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) Avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait au Règlement pédagogique et au Règlement administratif de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La structure du programme se caractérise par sa polyvalence et sa souplesse, que justifie d'ailleurs la diversité de la clientèle. En d'autres termes, l'éventail des cours offerts (exégèse, pastorale, sciences humaines des religions, spiritualité, théologie) favorise à la fois la formation intellectuelle des candidats et leurs diverses orientations personnelles.

La liste actuelle comporte les cours suivants:

CFC 1503	Les évangiles synoptiques
CFC 1513	Croire aujourd'hui un héritage et un projet
CFC 1523	Qui est Jésus-Christ?
CFC 1533	Foi, bonheur et liberté
CFC 1553	Spiritualité
CFC 1593	Les ministères de l'Eglise
CFC 1603	En route vers Jésus
CFC 1693	Signes et symboles en catéchèse
CFC 1743	Eglise
CFC 1783	Psychologie religieuse
CFC 1873	Évangélisation et communication
CFC 1893	La pastorale du baptême

Mais cette liste n'est pas exhaustive et d'autres cours pourront être ajoutés selon les demandes de la clientèle.

N.B.: Ce programme est sous la responsabilité de la Faculté de théologie.

CERTIFICAT DE GÉRONTOLOGIE (GER)

Directeur: Jean DENONCOURT

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Le programme du certificat de gérontologie s'adresse aux différents intervenants, techniciens en assistance sociale et bacheliers en service social, professionnels de la santé, administrateurs, psychologues, animateurs, agents de pastorale, etc. qui oeuvrent auprès des personnes vieillissantes et/ou âgées et qui souhaitent acquérir une formation spécifique les préparant à intervenir auprès de cette clientèle. Il vise à répondre à ce besoin de formation tant au plan de l'acquisition de connaissances que du développement d'habiletés et d'attitudes.

S'adressant à des techniciens ou à des professionnels qui ont déjà une expérience de travail auprès de personnes vieillissantes et/ou âgées, le programme utilise comme point de départ et comme point d'arrivée de toute démarche d'apprentissage, la situation de travail. Ce sont les besoins du milieu de travail et des étudiants eux-mêmes qui servent de points de référence à l'apprentissage. Aussi, tout au long du programme, fait-on appel à la responsabilité des étudiants dans l'élaboration du contenu des activités, d'où l'importance donnée au groupe de discussion comme moyen pédagogique. Enfin, du fait que la pratique professionnelle auprès de personnes vieillissantes et/ou âgées implique une étroite collaboration entre intervenants de différentes disciplines professionnelles, le programme met un fort accent sur l'interdisciplinarité, aussi bien au niveau de la composition des équipes de personnes ressources et du contenu des activités, qu'au niveau de la composition de groupes de travail d'étudiants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- a) Avoir une expérience de travail d'au moins un an comme technicien ou professionnel auprès des personnes vieillissantes ou âgées.
- b) posséder un diplôme de niveau collégial ou une formation jugée équivalente.

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- a) Avoir suivi et réussi les cours;
- b) avoir satisfait au Règlement pédagogique et au Règlement administratif de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 30 crédits et se compose de:

- 1) Un tronç commun de 21 crédits;
- 2) de 3 cours à option de 3 crédits ou de 2 cours à option de 3 crédits et 1 cours au choix de 3 crédits.

LISTE DES ACTIVITES

COURS OBLIGATOIRES

GER 1113	Processus du vieillissement	3 crédits
GER 1123	Interprétation de la recherche en gérontologie	3 crédits
GER 1133	Conséquences et problèmes du vieillissement (Cours prérequis: GER 1113)	3 crédits
GER 1143	Travail d'équipe interdisciplinaire	3 crédits
GER 1156	Intervention interdisciplinaire (Cours prérequis: GER 1143)	6 crédits
GER 1163	Politiques sociales et ressources communautaires	3 crédits

COURS A OPTION

GER 1213	Intervention auprès de collectivités	3 crédits
GER 1223	Anthropologie du vieillissement	3 crédits
GER 1233	Le droit et les personnes âgées	3 crédits
GER 1243	Intervention auprès du mourant	3 crédits
GER 1253	Relation d'aide avec les personnes âgées	3 crédits

COURS AU CHOIX

1 cours choisi dans la banque de cours d'un des programmes de l'Université.

La description des cours de ce programme apparaît au chapitre V du présent annuaire.

ACTION AUPRES DU MILIEU

Afin d'intensifier les relations entre les études et la pratique professionnelle, on organisera des rencontres semestrielles entre les personnes exerçant des fonctions d'autorité dans les milieux où oeuvrent les étudiants. Ces réunions auront pour objectifs d'informer les responsables sur les impacts prévisibles du cours sur le milieu de travail et de recueillir l'avis des représentants des milieux de travail sur la pertinence des cours par rapport à la pratique ayant cours dans le milieu de travail.

REGIONS DESSERVIES

Actuellement, le programme est offert à deux groupes d'étudiants de deux régions distinctes, soit Sherbrooke et Thetford Mines. Des démarches sont présentement en cours pour vérifier la possibilité d'initier un troisième groupe dans la région de Granby.

CERTIFICAT DE LANGUES MODERNES (CELAMO)

Directeur: Peter BERNATH

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Depuis au-delà de 2 ans, la DGEP offre un certain nombre de cours de langues modernes. Désormais, ces cours constituent un programme de certificat de langues modernes.

Le programme vise:

- l'acquisition d'une ou de plusieurs langues
- l'initiation aux civilisations dont les langues sont enseignées
- l'initiation aux techniques de la traduction

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les 30 crédits du certificat peuvent être répartis de diverses façons, en respectant les 2 exigences suivantes:

- a) un cheminement doit comporter obligatoirement un bloc d'au moins 15 crédits dans une des trois langues principales, soit l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.
- b) un minimum de 6 crédits doit être pris dans une même langue.

Sont offerts des cours dans les langues suivantes:

Langues principales: ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL

Langues secondaires: ITALIEN - RUSSE

Normalement, un étudiant doit compléter son programme en trois ans. Pour ce faire, il devra étudier 2 langues simultanément.

CONDITIONS D'ADMISSION

Selon les normes générales de l'université sont admis au programme ceux qui possèdent un diplôme d'études collégiales (général ou professionnel) ou une formation jugée équivalente, ou encore, pour les candidats adultes, ceux qui font preuve de connaissances, d'aptitudes ou d'une expérience appropriées.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les étudiants qui s'inscrivent au programme de ce certificat sont priés de rencontrer le directeur du programme lors de leur inscription.

ADMISSION COMME ETUDIANT LIBRE

Les personnes qui désirent s'inscrire à un cours de ce programme sans postuler le certificat, peuvent le faire à titre d'étudiant libre (cf. règlement pédagogique 1.20 des dispositions générales).

DESCRIPTION DES COURS

La description des cours de ce programme apparaît au chapitre V du présent annuaire.

ACCREDITATION

Pour les étudiants à temps complet, les cours du CELAMO peuvent être crédités à l'intérieur de plusieurs programmes de baccalauréat (voir dépliant spécial).

En ce qui concerne les étudiants à temps partiel, l'accréditation atteste que l'étudiant a suivi le cours avec succès et que ce cours correspond, quant à son contenu et ses exigences, à des normes précises.

DUREE DES COURS

Chaque cours s'échelonne sur une période de 15 semaines, à raison d'un soir (trois heures) par semaine. L'horaire des cours est disponible à la DGEP environ un mois avant le début d'un trimestre.

METHODOLOGIE

Dans les cours de langues proprement dits, l'étudiant apprend à s'exprimer dans les situations les plus fréquentes de son contexte social et ceci en favorisant d'abord l'usage de l'oral. Dans la plupart des cours, on se servira de matériel audio-visuel (tel que films, diapositives, bandes sonores, vidéobandes) et on fera également usage du laboratoire de langues.

D'AUTRES COURS DE LANGUES

A part les cours du programme de certificat, qui sont tous des cours crédités, la DGEP offre également un certain nombre de cours non-crédités (ANGLAIS - ARABE - ESPERANTO). cf. p. 53.

DATES IMPORTANTES

Début des cours:

- Lundi, 10 septembre 1979 (pour le trimestre d'automne)
- Lundi, 7 janvier 1980 (pour le trimestre d'hiver)

EXAMEN DE CLASSIFICATION (pour l'anglais seulement)

Un examen de classification sera donné aux étudiants d'anglais le

Vendredi, 7 septembre 1979

à 19h00 à la salle 204, Pav. des Arts
(pour le trimestre d'automne)

Vendredi, 4 janvier 1980

à 19h00 à la salle 204, Pav. des Arts
(pour le trimestre d'hiver)

INSCRIPTION

Du 15 août au 17 septembre 1979 (pour le trimestre d'automne)

Du 15 décembre 1979 au 14 janvier 1980 (pour le trimestre d'hiver)

INFORMATION

DGEP - Certificat de langues modernes

Local 200, pavillon des Arts

Université de Sherbrooke

Sherbrooke, Qué.

J1K 2R1

Tel.: (819) 565-5474

LISTE DES COURS OFFERTS*

Sigle	Titre	Offert en
Anglais**		
LAN 1413	Anglais intermédiaire	AUT 79/HIV 80
LAN 1513	Anglais avancé	AUT 79/HIV 80
LAN 1613	Anglais supérieur	AUT 79
LAN 1753	Civilisation des pays anglophones	HIV 80
LAN 1823	Stylistique comparée	1980/82
LAN 1833	Traduction commerciale I	AUT 79
LAN 1933	Traduction commerciale II	HIV 80
Allemand		
LAL 1113	Allemand fondamental	AUT 79/HIV 80
LAL 1153	Civilisation allemande (en français)	HIV 80
LAL 1213	Allemand intermédiaire	AUT 79/HIV 80
LAL 1313	Allemand avancé	HIV 80
LAL 1363	Allemand avancé pour musiciens	1980/81
LAL 1413	Allemand supérieur	AUT 79
LAL 1533	Exercices de traduction (textes philosophiques et scientifiques)	HIV 80
Espagnol		
LES 1113	Espagnol fondamental	AUT 79/HIV 80
LES 1213	Espagnol intermédiaire	AUT 79/HIV 80
LES 1313	Espagnol avancé	HIV 80
LES 1453	Civilisation hispanique	AUT 79
LES 1513	Espagnol supérieur	AUT 79
LES 1523	Lecture de textes d'actualité	HIV 80
LES 1633	Traduction commerciale	1980/81
Italien		
LIT 1113	Italien fondamental	AUT 79
LIT 1213	Italien intermédiaire	HIV 80
LIT 1353	Civilisation italienne	1980/81
Russe		
LRU 1113	Russe fondamental	AUT 79
LRU 1213	Russe intermédiaire	HIV 80
LRU 1323	Lecture de textes	1980/81

* Dans le sigle, le deuxième chiffre indique le niveau linguistique du cours; lorsque deux cours portent le même deuxième chiffre (par exemple LAN 1823 et LAN 1833), l'étudiant a le choix entre ces deux cours. Dans tous les autres cas, les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué par le deuxième chiffre.

** En ce qui concerne l'anglais, le programme du certificat débute avec le niveau linguistique "4" (Anglais intermédiaire), car les cours de niveau inférieur sont considérés comme un préalable aux études universitaires.

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CPEC)**OBJECTIFS**

- Assister les collègues dans leurs efforts pour répondre aux besoins de perfectionnement des enseignants;
- habiliter les professeurs ou groupes de professeurs à identifier, structurer et répondre eux-mêmes à leurs besoins de perfectionnement par l'acquisition ou la modification d'attitudes, d'habiletés et de connaissances reliées à leur tâche d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- a) Posséder un diplôme de 1er cycle universitaire ou l'équivalent, ou
- b) posséder un diplôme de technicien ou l'équivalent;
- c) être à l'emploi d'un collègue.

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS AU PRIMAIRE (CPEFP)

ET

CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS AU SECONDAIRE (CPEFS)

NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Dans le cadre d'un projet gouvernemental - Plan de développement de l'enseignement des langues (Plan DEL), le Ministère de l'Éducation a mis sur pied un "plan de perfectionnement des maîtres de français (PPMF)". Le PPMF vise à l'amélioration de l'enseignement de la langue française au Québec, considérée comme langue maternelle. Toutes les universités québécoises ont été invitées à participer à l'application de ce plan auprès des enseignants du territoire qu'elles desservent.

Désireuse de contribuer à l'amélioration de l'enseignement du français langue maternelle, l'Université de Sherbrooke a répondu à l'invitation du Ministère de l'Éducation. Cette contribution a pris la forme d'un tout nouveau programme.

OBJECTIFS GENERAUX ET PEDAGOGIE

Les maîtres de français sont eux-mêmes des utilisateurs de la langue qu'ils ont la responsabilité d'enseigner. Considérant cette double dimension de leur tâche, le présent programme vise autant la formation personnelle que la formation professionnelle des enseignants qui s'y engageront.

Axé sur la pratique de l'enseignement et appliqué dans le milieu de travail de ceux pour qui il a été conçu, le programme PPMF-Sherbrooke propose un contenu, une méthodologie, un cheminement et une instrumentation destinés à permettre à chacun d'améliorer ses stratégies d'enseignement ainsi que ses propres attitudes linguistiques.

STRUCTURE

La participation au programme s'échelonne sur 3 phases:

- 1) l'identification des besoins (6 crédits)
- 2) l'élaboration de projets (18 crédits)
- 3) l'évaluation par la production de matériel didactique (6 crédits)

CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITES DE PARTICIPATION

Les conditions d'admission, la sélection des enseignants, les frais de scolarité et de remboursement, les allocations, la reconnaissance pour fins de classification, l'allègement et la compensation financière sont déterminés conformément aux directives du Ministère.

EQUIVALENCES

- 1) Tout titulaire du CPEFS se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits) à l'intérieur du programme de baccalauréat en études françaises avec mineure en pédagogie
- 2) Tout détenteur du CPEFP se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits de français) à l'intérieur du programme de baccalauréat en enseignement primaire.
- 3) Tout étudiant inscrit au PPMF, qui aura terminé les 6 premiers crédits de la 1re phase du programme intitulé "L'identification des besoins", se verra reconnaître 6 crédits d'équivalence, soit à l'intérieur du programme de baccalauréat en enseignement primaire, soit à l'intérieur du programme de baccalauréat en études françaises avec mineure en pédagogie.

CERTIFICAT DE PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES (CPRH)

Coordonnateur: Richard BERGERON

OBJECTIFS

Le programme d'études de ce certificat vise à sensibiliser l'étudiant à la dimension psychologique des relations humaines (relations individuelles et relation de groupe). Il permet d'acquérir des connaissances et des aptitudes qui se révèlent utiles aussi bien dans la vie professionnelle que dans la vie personnelle. Ce certificat ne confère cependant aucun statut professionnel au titulaire.

Il ne s'agit pas d'un cours de culture populaire, mais bien d'une formation complémentaire, ce qui présuppose une formation de base chez l'étudiant. De plus, il n'habilite pas l'étudiant à jouer des rôles de consultant en relations humaines ou à devenir moniteur en dynamique de groupes; tout au plus le sensibilise-t-il à quelques dimensions des relations humaines et de la vie en groupe, lui permettant d'en connaître, au plan théorique, certains phénomènes et, au plan expérimentiel, de s'éprouver lui-même en situation. En outre, en aucun cas, il ne peut remplacer une psychothérapie personnelle. Enfin, il n'est en aucune façon une voie d'accès au Département de psychologie.

Ce programme d'études apporte surtout un complément de formation en permettant à l'étudiant de se mieux connaître dans son fonctionnement interpersonnel tant au niveau de la tâche qu'au niveau du comportement affectif. Il permet aussi à l'étudiant d'entreprendre une démarche autonome et personnelle d'apprentissage.

Au point de vue pédagogique, une importance toute particulière est accordée à l'aspect pratique de la formation grâce au laboratoire de relations humaines, qui offre la possibilité d'expérimenter des situations concrètes de relations interpersonnelles en accomplissant certaines tâches, certains exercices ou certains travaux pratiques et en vivant certaines situations de groupe plus ou moins structurées. Par ailleurs, une place non moins importante est accordée à l'information théorique donnée sous forme d'exposés, de séminaires ou de discussions.

DUREE DU PROGRAMME

L'étudiant peut prendre au minimum 2 ans et au maximum 3 ans pour acquérir la formation donnée.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Posséder 13 années de scolarité ou études et expérience jugées équivalentes;
- satisfaire aux exigences de la sélection.

STRUCTURE DU PROGRAMME (30 crédits)

ACTIVITE OBLIGATOIRE (3 crédits)

PSY 4343 Session d'initiation aux relations humaines

ACTIVITES OPTIONNELLES 27 crédits)

9 activités pédagogiques au choix parmi les suivantes:

- Activités mettant l'accent sur la dynamique intra-personnelle
 - PSY 4013 Fondements psychologiques des relations interpersonnelles
 - PSY 4123 Sensibilisation au développement personnel
 - *PSY 4233 Créativité et croissance personnelle
 - *PSY 4283 Sensibilisation au langage corporel
 - PSY Session en voie d'élaboration

* Exigence préalable PSY 4123

- b) Activités mettant l'accent sur l'interaction et les relations interpersonnelles
 - PSY 4133 Sensibilisation aux relations interpersonnelles
 - PSY 4323 Introduction à la psychologie des attitudes
 - *PSY 4823 Groupe de formation
 - *PSY 4833 Vie quotidienne et relation d'aide
 - * Exigence préalable PSY 4133
- c) Activités mettant l'accent sur les phénomènes de groupe
 - PSY 1153 Entraînement au travail en équipe
 - PSY 4513 Dimension affective de la vie d'un groupe
 - *PSY 4623 Entraînement à l'animation I
 - *PSY 4633 Prise de décision en groupe
 - *PSY 4723 Entraînement à l'animation II
 - *PSY 4943 Animation d'un groupe d'action
 - * Exigence préalable PSY 1133
- d) Activités mettant l'accent sur l'organisation
 - PSY 3733 Psychologie de l'organisation
 - PSY 4223 Relations humaines en milieu organisé
 - *PSY 4733 L'exercice de l'autorité et les relations humaines
 - *PSY 4743 Techniques d'intervention en milieu organisé
 - *PSY 4843 Démarche par objectifs
 - * Exigence préalable PSY 4223
- e) Activité mettant l'accent sur l'encadrement pédagogique de l'étudiant
 - PSY 4303 Démarche d'intégration

N.B.: La majorité des activités pédagogiques du certificat sont contingentées. D'une façon générale, les étudiants seront constitués en groupes, selon l'ordre d'inscription en tenant compte des priorités suivantes:

- a) les étudiants du Certificat en psychologie des relations humaines en privilégiant ceux qui en sont à leur dernière année;
- b) les étudiants admis dans un autre programme administré par la DGEP;
- c) les étudiants réguliers de l'Université;
- d) les étudiants libres.

DESCRIPTION DES COURS

La description des cours de ce programme apparaît au chapitre V du présent annuaire.

ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

L'étudiant a la responsabilité de fixer son rythme d'inscription aux activités pédagogiques. Cependant, il devra avoir complété le programme de 30 crédits, environ 3 ans après son admission. (La DGEP ne s'engage pas à offrir le programme à nouveau).

La majorité des activités pédagogiques sont offertes en sessions intensives durant les fins de semaine (3 fins de semaine de 15 heures, par activité pédagogique de 3 crédits). Certaines activités pédagogiques sont présentées le soir à raison de 3 heures par semaine, de 19 heures à 22 heures.

Toute activité qui ne réunit pas le nombre requis d'inscriptions sera annulée.

CERTIFICAT DE SERVICE SOCIAL (CSS)

Coordonnateur: André EGLI

OBJECTIFS ET METHODES

Première étape d'un programme de baccalauréat qui compte 102 crédits (78 académiques et 24 de travail professionnel supervisé), le certificat fait donc partie des études de 1er cycle qui visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles visent aussi à préparer l'étudiant à promouvoir le développement social.

La méthode utilisée au cours des sessions variera selon les objectifs de chaque cours. Les participants y travailleront soit en équipe, soit individuellement, à partir de thèmes choisis ou de cas concrets.

DESTINATAIRES

Ce certificat s'adresse surtout aux techniciens en assistance sociale et aux praticiens du domaine qui voudraient s'engager dans un processus de mobilité ascendante, ainsi qu'à un certain nombre d'autres personnes qui désireraient amorcer une réorientation professionnelle dans un travail à caractère social. Il est bien évident que ce certificat, à lui seul, ne confère absolument pas à son détenteur une qualification suffisante pour enseigner le service social ou pour agir en tant que travailleur social ou conseiller social. Par contre, l'étudiant qui a complété avec succès le programme de baccalauréat en service social est autorisé à être admis dans la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel".

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

- a) Être titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) secteur professionnel avec option assistance sociale ou l'équivalent;
ou
- b) Être titulaire d'un DEC secteur général ou professionnel avec option autre que l'assistance sociale, ou posséder une formation jugée équivalente, et avoir au moins 1 an d'expérience jugée pertinente sur le marché du travail;
ou
- c) avoir complété et réussi son cours secondaire (Sec. V) ou l'équivalent, posséder un minimum de 5 ans d'expérience, de préférence dans le domaine social, et être âgé d'au moins 23 ans.

N.B.: Toute demande qui ne satisfait pas aux conditions d'admission ci-haut mentionnées sera soumise à un comité ad hoc.

PROGRAMME

Dix cours (30 crédits) au choix parmi ceux offerts dans le programme de baccalauréat.

CONDITIONS D'OBTENTION DU GRADE

- a) Avoir suivi et réussi 30 crédits académiques prévus au programme de baccalauréat;
- b) avoir satisfait au Règlement pédagogique et au Règlement administratif de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

N.B.: Les étudiants ne désirant suivre que 10 cours (30 crédits) doivent s'inscrire au Certificat; les autres devront s'inscrire au baccalauréat.

III PROGRAMMES DE CERTIFICATS
EN
ADMINISTRATION DES AFFAIRES

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

A l'intérieur des cours d'administration des affaires, les étudiants se répartissent comme suit:

- 1) les étudiants qui, grâce à une préparation suffisante, sont admis à suivre l'un ou l'autre des programmes d'études suggérés en vue d'obtenir un certificat;
- 2) les étudiants inscrits à un ou plusieurs cours faisant partie de l'un ou l'autre des programmes d'études offerts (étudiants libres). Ces étudiants, qui ne recherchent pas un certificat ou ne peuvent s'inscrire à un programme d'études, souhaitent cependant accroître leurs connaissances sur un ou plusieurs sujets. Ils doivent se présenter aux examens;
- 3) les candidats des associations professionnelles suivantes:
 - La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec (CGA).
 - La Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec (RIA)
 - L'Institut des banquiers canadiens (IBC)

Ces étudiants peuvent, s'ils sont admissibles à l'Université et à l'une ou l'autre des associations, postuler simultanément le certificat de leur choix et l'affiliation à l'association visée.

On doit prendre note que ces associations sont des organismes distincts et qu'elles ont leurs propres règlements. On trouvera à la fin de cette brochure les renseignements essentiels sur ces associations. Pour obtenir plus de détails, on n'a qu'à s'adresser au secrétariat de chacune d'elles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Candidats aux certificats

Les candidats qui désirent être admis à un programme d'études conduisant à l'obtention d'un certificat doivent:

Posséder une 13^e année de scolarité ou une formation jugée équivalente.

Les candidats qui ne remplissent pas la condition ci-dessus mentionnée peuvent cependant être admis si, après examen de leur dossier (études, cours complémentaires, expérience pratique), ils sont jugés aptes à suivre les cours conduisant aux certificats postulés.

Etudiants libres

L'Université de Sherbrooke n'exige pas de diplôme des candidats qui désirent s'inscrire à un ou à des cours faisant partie de ses programmes d'études. Toutefois, pour tirer profit des cours, il faut généralement avoir terminé l'équivalent d'une 13^e année. De plus, pour être admis à certains cours, on doit posséder des connaissances techniques particulières. Avant de soumettre sa demande d'admission, on doit donc s'assurer des exigences du cours auquel on veut s'inscrire.

Candidats aux associations professionnelles

Chaque association a ses propres conditions d'admission, qui peuvent d'ailleurs différer de celles de l'Université de Sherbrooke. On doit donc s'assurer d'être admis comme membre-étudiant de ces organismes avant d'entreprendre les études conduisant à l'admission dans ces associations.

LISTE DES CERTIFICATS

CERTIFICAT D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Les codes entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

Tronc commun - cinq cours obligatoires

ADM 1003 Principes d'administration
 COM 1003 Introduction à la comptabilité
 GRH 1103 Aspects humains des organisations
 MQG 1213 Méthodes analytiques de gestion I
 MQG 1303 Informatique I

Cours au choix - cinq cours parmi les suivants

ADM 1403 Aspects légaux des affaires (5 cours du tronc commun)
 COM 1023 Comptabilité financière (COM-1003)
 COM 2013 Comptabilité III (ADM 1403 concomitant, COM 1023)
 COM 2403 Prix de revient (MQG 1113, COM 2013)
 FEC 1003 Finance I (5 cours du tronc commun)
 FEC 1013 Raisonnement économique
 FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise (5 cours du tronc commun)
 GRH 1203 Gestion du personnel et relations industrielles (GRH-1103)
 GRH 2223 Relations industrielles (GRH 1203)
 GRH 3903 Méthodes de recherche en sciences humaines (GRH 1103, MQG 1113)
 GIS 2003 Informatique II (COM 1003, MQG 1303)
 MAR 1003 Marketing (GRH 1103)
 MAR 2303 Comportement du consommateur (MAR 1003)
 MAR 3403 Recherche en marketing (MAR 1003, MQG 1113)
 MQG 1113 Analyse statistique et traitement des données (MQG 1213, MQG 1303)

Notes explicatives

- 1) Les étudiants s'orientant vers les examens des CGA ou RIA devront suivre les 6 cours suivants: COM 1023, COM 2013, COM 2403, FEC 1013, FEC 1113, ADM 1403.
 A cause de ceci, les étudiants seront dispensés du cours GRH 1103 qui sera repris ultérieurement dans leur programme.
- 2) Les étudiants ayant déjà suivi un cours de micro-économique au CEGEP obtiendront une exemption pour le cours FEC 1013.

CERTIFICAT DE COMPTABILITE FINANCIERE (CGA) (voir note 1 et 2)

1re année

COM 2023 Comptabilité IV (COM 2013)
COM 3103 Vérification I (COM 2013, COM 4003)
COM 4003 Système d'information comptable (COM 1023, MQG 1303)
COM 4103 Vérification II (COM 3103)

2e année

COM 1233 Introduction à la fiscalité (COM 1023)
COM 2203 Impôt II (COM 1233)
COM 3403 Comptabilité analytique de gestion (COM 2403)
FEC 1003 Finance I

3e année

COM 3303 Théorie comptable (COM 2013)
FEC 1023 Finance II (FEC 1003)

CERTIFICAT DE COMPTABILITE DE GESTION (RIA) (voir note 1)

1re année

COM 2023 Comptabilité IV (COM 2013)
COM 3103 Vérification I (COM 2013, COM 4003)
COM 4003 Système d'information comptable (COM 1023, MQG 1303)
COM 4103 Vérification II (COM 3103)

2e année

COM 1233 Introduction à la fiscalité (COM 1023)
COM 2203 Impôt II (COM 1233)
COM 3403 Comptabilité analytique de gestion (COM 2403)
FEC 1003 Finance I

3e année

COM 7513 Gestion prévisionnelle et contrôlée
MQG 1203 Recherche opérationnelle I (voir note 3)

-
- Note: 1. L'étudiant qui veut accéder à l'une ou l'autre des associations professionnelles CGA ou RIA verra à consulter ces associations afin de connaître les exigences additionnelles à ce certificat de comptabilité qui sont requises avant de se présenter aux examens du CGA.
2. L'étudiant qui a l'intention de s'affilier à l'une ou l'autre des 2 associations professionnelles suivantes: C.G.A. ou R.I.A. doit choisir le certificat comptabilité financière ou comptabilité de gestion selon le cas (voir les certificats suivants). Dans l'un ou l'autre cas, l'étudiant doit d'abord posséder le certificat d'administration générale (séquence comptabilité) ou le DEC en finance.
3. Ce cours est offert à tous les deux ans seulement.

CERTIFICAT DE GESTION BANCAIRETronc commun

ADM 1003 Principes d'administration
 COM 1003 Introduction à la comptabilité
 GRH 1103 Aspects humains des organisations
 MQG 1213 Méthodes analytiques de gestion I

Cours de concentration

COM 1023 Comptabilité financière (COM 1003)
 FEC 1003 Finance I (4 cours du tronc commun)
 FEC 1013* Raisonnement économique
 FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise (4 cours du tronc commun)
 IBC 1013 Communications
 MAR 1003 Marketing (GRH 1103)

CERTIFICAT DE GESTION HOSPITALIERETronc commun

ADM 1003 Principes d'administration
 COM 1003 Introduction à la comptabilité
 GRH 1103 Aspects humains des organisations
 MQG 1213 Méthodes analytiques de gestion I

Cours de concentration

GRH 1203 Gestion du personnel et relations industrielles (GRH 1103)
 GRH 2223 Relations industrielles (GRH 1203)
 MAR 2013 Marketing des institutions publiques
 HSP 1003 Séminaire I: Evolution des systèmes de santé
 HSP 1013 Séminaire II: Problèmes organisationnels socio-économiques de la santé
 HSP 1023 Etude de cas (domaine hospitalier)

N.B.: Afin de compléter les exigences du programme de Brevet de l'Institut des Banquiers Canadiens, la Faculté donnera le cours IBC Stratégie de l'entreprise (actuellement en préparation).

* L'étudiant peut obtenir une exemption pour un cours similaire suivi au CEGEP.

CERTIFICAT DE GESTION DU TRANSPORT*

Tronc commun

ADM 1003 Principes d'administration
COM 1003 Introduction à la comptabilité
MAR 1003 Marketing
MQG 1213 Méthodes analytiques de gestion I

Cours de concentration

ADM 1403 Aspects légaux des affaires (4 cours du tronc commun)
ECO 3583 Economie des transports (FEC 1013)
FEC 1013 Raisonnement économique
IBC 1013 Communications
TRA 1003 Trafic et Transport canadiens I
TRA 2003 Trafic et Transport canadiens II

* N.B.: L'Institut Canadien du trafic et du transport (CITT) offre un programme de développement professionnel en management du transport et de la distribution. La réussite de ce programme permet aux candidats de devenir membres de l'Institut. Les deux cours de Trafic et Transport canadiens I et II sont offerts sur le campus par l'Institut. Aucune exemption n'est permise pour ces deux cours. L'Université pourra créditer les étudiants qui les suivront (TRA 1003 Trafic et Transport canadiens I et TRA 2003 Trafic et Transport canadiens II).

Par la suite, les étudiants doivent suivre les cours suivants pour accéder à l'Institut:

ADM 1403 Aspects légaux des affaires
ECO 3583 Economie des transports (FEC 1013)
FEC 1013 Raisonnement économique
FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise (FEC 1013)
IBC 1013 Communications
MAR 1003 Marketing
TRA Loi du transport (cours en préparation)

DIPLOME EN ADMINISTRATION

PRESENTATION

A la suite d'une entente avec l'exécutif de la Faculté d'administration, la Direction générale de l'éducation permanente assume l'administration du "Diplôme en administration".

Ce programme de 10 cours s'adresse à des personnes qui possèdent un diplôme universitaire dans une discipline autre que l'administration et sont déjà engagées dans l'administration d'une organisation privée ou publique.

L'objectif fondamental du programme est de permettre à ces personnes d'acquérir des connaissances dans les différentes disciplines de l'administration. L'aspect "échange de points de vue" des participants est primordial.

Conditions d'admission

Les conditions d'admission à ce programme sont les suivantes:

- a) être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans une discipline autre que l'administration;
- b) avoir une expérience d'au moins un an dans l'administration.
Toutefois, suivant l'avis du comité d'admission, pourront être admis exceptionnellement certains candidats qui ne remplissent pas l'une ou l'autre de ces conditions.

Attestation

L'attestation portant le titre "Diplôme en administration" sera décernée à tout participant qui aura complété les 10 cours avec succès.

PROGRAMME

(10 cours d'une durée de 45 heures chacun).

COM	5003	Comptabilité de gestion
ECO	5003	Macro-économie
FEC	5003	Economie de l'entreprise
FEC	5103	Financement de l'entreprise
GRH	5003	Théorie des organisations
GRH	5103	Relations humaines dans l'organisation
MAR	5003	Marketing
MQG	5003	Eléments de recherche opérationnelle
MQG	5103	Théorie statistique de la décision
MQG	5203	Introduction à l'informatique

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L'Université de Sherbrooke a des ententes avec quelques associations professionnelles aux fins de préparer les candidats aux examens de ces associations. On trouvera ci-après quelques renseignements à l'usage des candidats intéressés. Ces renseignements ne sont toutefois pas complets; on devra donc les compléter auprès du secrétariat des organismes en question, pour éviter tout malentendu ou toute difficulté.

On doit en effet prendre bonne note que, pour que les cours suivis soient agréés par ces associations, il faut se conformer aux exigences spécifiques de chacune d'elles.

Par ailleurs, si l'on répond à la fois aux conditions de la Direction générale de l'éducation permanente et à celles d'une association donnée, on peut compléter un programme de cours conduisant au certificat de l'Université de Sherbrooke et à la reconnaissance de l'association.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC (C.G.A.)

Pour être admis comme membre étudiant de la Corporation un candidat doit:

- a) s'inscrire auprès de la Corporation et lui soumettre son dossier scolaire;
- b) l'étudiant doit avoir atteint un niveau de scolarité suffisant pour lui permettre de poursuivre des études universitaires;
- c) occuper un emploi compatible avec les buts de la Corporation afin d'obtenir l'expérience pratique concurremment avec ses études.
- d) suivre les cours prescrits dans toutes les matières et réussir les examens à ces cours dans toutes les matières;
- e) réussir les examens finals de la Corporation en comptabilité avancée, impôts, finance et vérification.

Note: sur décision du bureau de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec (C.G.A.), les exigences d'admission sont depuis le 31 décembre 1976: un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.

Ce nouveau règlement est sujet à acceptation par l'Office des professions du Québec, article 178 A du code des professions.

LES ETUDIANTS DÉJÀ INSCRITS COMME MEMBRE-ÉTUDIANT DE LA CORPORATION NE SERONT PAS AFFECTÉS PAR CE NOUVEAU RÈGLEMENT.

Une séance d'information aura lieu lundi soir le 2 octobre 1978 à 20h30 au pavillon de la Faculté d'administration.

À Granby, une séance d'information aura lieu mardi soir le 3 octobre 1978 à 20h30 au Cegep de Granby, entrée rue St-Jacques.

Adresse du secrétariat: Corporation professionnelle des
comptables généraux licenciés
du Québec (C.G.A.)
152 est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.
H2Y 3P6

Téléphone: (514) 861-1823

L'INSTITUT DES BANQUIERS CANADIENS (I.B.C.)

Pour être admis comme membre-étudiant de l'Institut, un candidat doit:

- a) compter un minimum d'une année de service dans une institution bancaire canadienne, membre du système bancaire fédéral, c'est-à-dire une banque à charte, la Banque du Canada, la Banque d'Expansion Industrielle, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal;
- b) avoir prouvé à ses supérieurs son aptitude à atteindre l'échelon de gérant de succursale en un temps normal;
- c) s'inscrire auprès de l'Institut par l'entremise de la banque dont il est employé.

Pour toutes informations supplémentaires, s'adresser à:

L'Institut des Banquiers Canadiens
Bureau 3920, Place Victoria
C.P. 9, Tour De la Bourse
Montréal, Qué.
H4Z 1A3
Tél: (514) 878-3148

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES EN ADMINISTRATION INDUSTRIELLE DU QUEBEC (R.I.A.)

Pour être admis comme membre-étudiant de la Corporation, un candidat doit:

- a) détenir un DEC décerné par le Ministère de l'éducation du Québec ou son équivalence.
- b) s'inscrire à la Corporation et y soumettre son dossier d'études antérieures et d'expérience pratique;
- c) occuper, dans le commerce ou l'industrie, un emploi compatible avec les buts de la Corporation afin d'obtenir, avec ses études, 2 années d'expérience pratique;
- d) suivre les cours prescrits et réussir les examens.

La Corporation impose elle-même un examen au terme de chacun des cours prescrits au lieu d'un examen final d'ensemble. Toutefois, dans le cas de quelques-uns des cours prévus, le succès aux examens de l'Université de Sherbrooke exempté de l'examen de la Corporation.

Adresse du secrétariat:

La Corporation professionnelle
des comptables en administration
industrielle du Québec
1509 ouest, rue Sherbrooke, Suite 15,
Montréal, Qué.
H3G 1L7
Tél: (514) 931-2509

IV ENSEIGNEMENT PARTICULIER

SECTEUR DU 3^E AGE

La Direction générale de l'éducation permanente dispense depuis quelques années des enseignements aux personnes du 3^e Age. Durant l'année 1979-1980, les cours suivants seront offerts:

COURS DE LANGUES

- FRANCAIS (langue maternelle)
Révision de grammaire. Rédaction de textes.
- ANGLAIS (langue seconde)
3 niveaux: fondamental, intermédiaire, avancé.
- ESPAGNOL (niveau fondamental)

AUTRES COURS

- PHILOSOPHIE: Introduction à la philosophie.
- PSYCHOLOGIE: Fondement psychologique des relations interpersonnelles.
- DROIT: La loi de protection des consommateurs, la loi de l'assurance-automobile, le testament et les successions.
- POLITIQUE SOCIALE: La société québécoise et les services sociaux relatifs aux personnes âgées.
- LES HABITUDES ALIMENTAIRES: Composition des aliments - régimes alimentaires selon l'âge.

Les cours se donnent l'après-midi de 14h00 à 16h00.

Les cours sont gratuits; on ne demande qu'une contribution de \$5.00 par trimestre pour défrayer le coût de la photocopie.

Une séance d'information se tiendra le lundi 17 septembre 1979 (pour le trimestre d'automne) et le lundi, 4 février 1980 (pour le trimestre d'hiver) à 14h00 à l'auditorium de la Faculté d'Administration. L'inscription se fera lors de cette rencontre.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat de la D.G.E.P.
Local 200
Pavillon des arts
a/s Madame Ginette Beauregard
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
J1K 2R1

Tél.: (819) 565-5472
565-5473
565-5492

COURS DE LANGUES NON-CRÉDITÉES

Directeur: Peter BERNATH

En plus des cours crédités qui sont offerts dans le cadre du programme de certificat de langues modernes (cf. page 32) la DGEP dispense un certain nombre de cours de langues non-crédités. Sont enseignées les langues suivantes:

ANGLAIS - ARABE - ESPÉRANTO

CONDITIONS D'ADMISSION

Il n'y a pas de normes spéciales en ce qui concerne l'admission aux cours de langues non-crédités. Étant donné que les cours ne donnent pas de crédits, il va de soi que les étudiants à temps complet ne peuvent les faire reconnaître dans quelque programme que ce soit.

LISTE DE COURS OFFERTS

Sigle*	Titre	Offert en
LAN 1210	Anglais fondamental I	AUT 79/HIV 80
LAN 1310	Anglais fondamental II	AUT 79/HIV 80
LAR 1110	Introduction à la langue arabe	AUT 79
LAR 1210	Arabe intermédiaire	HIV 80
LEO 1110	Introduction à l'Espéranto	AUT 79
LEO 1210	Espéranto intermédiaire	HIV 80

* C'est le 2e chiffre du sigle qui indique le niveau linguistique du cours.

DUREE DES COURS

Chaque cours s'échelonne sur une période de 15 semaines, à raison d'un soir (3 heures) par semaine. L'horaire des cours est disponible à la DGEP environ un mois avant le début d'un trimestre.

METHODOLOGIE

On se servira de méthodes récentes qui sont adaptées aux besoins des étudiants adultes. En plus, on utilisera du matériel audio-visuel et on fera usage, dans la plupart des cours, du laboratoire de langues.

DATES IMPORTANTES

Début des cours: Lundi, 10 septembre 1979 (pour le trimestre d'automne)
 Lundi, 7 janvier 1980 (pour le trimestre d'hiver)

EXAMEN DE CLASSIFICATION (pour l'anglais seulement)

Un examen de classification sera donné aux étudiants d'anglais le

Vendredi, 7 septembre 1979	Vendredi, 4 janvier 1980
à 19h00 à la salle 204, Pav. des Arts	à 19h00 à la salle 204, Pav. des Arts
(pour le trimestre d'automne)	(pour le trimestre d'hiver)

INSCRIPTION

Du 15 août au 17 septembre 1979 (pour le trimestre d'automne)
 Du 15 décembre 1979 au 14 janvier 1980 (pour le trimestre d'hiver)

INFORMATION

DGEP - Cours de langues modernes
 Local 200, pavillon des Arts
 Université de Sherbrooke
 Sherbrooke, Qué. J1K 2R1

Tél.: (819) 565-5474

COURS D'ÉTÉ SUR L'ALCOOLISME ET LES AUTRES TOXICOMANIES

Ce cours spécial a pour but de transmettre les connaissances acquises dans le domaine de l'alcoolisme et des autres toxicomanies. L'enseignement est confié à un groupe de professeurs appartenant à diverses disciplines. La nomenclature des sujets traités figure dans le prospectus des cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Le cycle complet du cours comprend 2 sessions d'été de 2 semaines chacune.

Une attestation d'étude équivalant à 3 crédits par session est décernée par l'Université aux étudiants qui ont subi avec succès les examens annuels.

Ces cours s'inscrivent à l'intérieur du certificat de toxicomanies.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises à ce cours les personnes ayant complété 13 ans de scolarité. Les responsables du cours se réservent le droit d'étudier les cas particuliers qui voudraient s'inscrire mais qui n'auraient pas la scolarité requise.

FRAIS

Les frais d'inscription et de scolarité, pour chaque session, sont de \$175.00 à la charge de l'étudiant ou de son employeur.

Etablir le chèque à l'ordre de L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE. Les personnes qui le désirent sont logées et nourries, à leurs frais, à la résidence des étudiants sur le campus de l'UNIVERSITE.

HORAIRE

Les cours, d'une durée de 2 semaines, sont offerts au trimestre d'été.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir la brochure concernant ce cours, on voudra bien communiquer à:

Cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies

Direction générale de l'éducation permanente

Local 200 - Arts

Université de Sherbrooke

Sherbrooke, Qué.

J1K 2R1

Tél.: (819) 565-5078

ANGLAIS (LANGUE SECONDE)

Ces cours sont donnés à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du programme fédéral-provincial de bourses d'anglais, langue seconde.

Ces cours ont pour but l'amélioration des connaissances de l'anglais, langue seconde, et sont dispensés par une équipe de spécialistes, secondés pendant les activités socio-culturelles par les moniteurs compétents.

La session dure 6 semaines depuis le début de juillet jusqu'à la mi-août de chaque année.

Une attestation d'études est remise par l'Université de Sherbrooke aux étudiants qui ont subi avec succès tous les examens requis. Il appartient aux établissements que fréquentent les étudiants d'accorder des crédits pour ces cours en fonction de leurs propres critères.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises les personnes qui répondent aux critères suivants:

- Etre citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir étudié à temps plein pendant l'année précédant la session;
- avoir terminé au moins le niveau secondaire.

FRAIS

Tous les frais de ces cours sont couverts par la bourse décernée par le gouvernement provincial

BOURSES

Pour obtenir une bourse d'études, il faut s'adresser à:

Monsieur Maurice Beaulieu
 Conseiller linguistique
 Bureau des sous-ministres
 Ministère de l'Éducation
 1035, rue de la Chevrotière
 Québec, P.Q.
 GIR 5A5

Tél.: (418) 643-4633

RENSEIGNEMENTS

Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer à:

Anglais, langue seconde
 D.G.E.P.
 Porte 200, pavillon des Arts
 Université de Sherbrooke
 Sherbrooke, Qué.
 J1K 2R1

Tél.: (819) 565-5078

ESSAIS ET CONTRÔLE DES BÉTONS

La DGEP offre, en collaboration avec l'Association Canadienne du Ciment Portland, des sessions sur les "Essais et contrôle sur le béton" et sur la "Technologie avancée des bétons". Ces sessions, d'une durée d'une semaine chacune, ont lieu à la mi-avril de chaque année. Ces cours s'adressent aux personnes oeuvrant dans le domaine. Les participants logent sur le Campus.

RENSEIGNEMENTS: Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer au secrétariat de la DGEP.

ESSAIS ET CONTRÔLE EN GÉOTECHNIQUE

La DGEP offre, à la mi-avril, une session d'une semaine sur les "Essais et contrôle en géotechnique". Ce cours s'adresse principalement aux techniciens et aux jeunes ingénieurs oeuvrant dans le domaine de la géotechnique.

D'une durée de 45 heures, le cours traite des procédures et des techniques d'essais reliées à l'identification des sols, aux forages et prélèvement, à la mesure de la perméabilité et des pressions d'eau in-situ et au contrôle de la densité lors de la mise en place.

Le cours, qui a pour but d'uniformiser les procédures d'essais, est donné en collaboration avec un comité de normalisation sur lequel siègent, outre des représentants de l'Université de Sherbrooke, des représentants du Ministère des transports du Québec, de l'Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James de la ville de Montréal et de l'Association canadienne des laboratoires d'essais.

RENSEIGNEMENTS: Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer au secrétariat de la DGEP.

DESCRIPTION DES COURS

DESCRIPTION DES COURS

Remarques préliminaires: 1) Les étudiants peuvent lire, ci-après, la description des cours qui font partie de programmes dont la gestion académique et administrative relève exclusivement de la Direction générale de l'éducation permanente. 2) Pour les cours des autres programmes, les étudiants trouvent la description de ces cours dans les annuaires respectifs des facultés. 3) Les descriptions des cours se suivent selon l'ordre alphabétique des programmes de certificats. 4) Le dernier chiffre du code indique le nombre de crédits.

CEA expression artistique	LEO espéranto
GER gérontologie	LES espagnol
LAL allemand	LIT italien
LAN anglais	LRU russe
LAR arabe	PSY psychologie

CERTIFICAT D'EXPRESSION ARTISTIQUE

CEA 1013 INITIATION A LA CREATION ARTISTIQUE — Aperçu historique et contemporain des domaines différents de l'Art. Mise en évidence du phénomène de création dans la forme et le contenu, apprendre à regarder et à discerner l'oeuvre d'art.

CEA 1033, CEA 1043 PHOTOGRAPHIE III & IV — Approche plus approfondie de l'image et des techniques impliquées. Expérimentation dans le domaine de la composition, ouverture à la couleur, à ses possibilités et ses limites. Recherche d'une création plus élaborée.

CEA 1113, CEA 1123 CERAMIQUE I & II — Etude de la terre et de ses composantes, recherche de formes soit par le façonnage ou le tour. Créer des objets utilitaires et d'autres décoratifs. Poursuivre une recherche de formes et de décor personnels.

CEA 1213, CEA 1223 PHOTOGRAPHIE I & II — Etude technique et pratique des appareils photographiques. Se familiariser avec le développement et l'impression des images. Poursuivre un choix, une composition et des tonalités dans le but d'une création personnelle.

CEA 1253, CEA 1263 AUDIO-VISUEL I & II — Mise en présence des appareils relatifs à l'image et au son. Etude technique et pratique des différents média. Arriver à composer l'image et le son en fonction d'un objet didactique et artistique.

CEA 1293 PROJET DE CREATION ARTISTIQUE — Concevoir et élaborer par soi-même un objet ou une série d'objets dans un médium choisi et étudié. Développer un style de création propre et une auto-critique.

CEA 1413, CEA 1423 EMAUX I & II — Etude du métal et du verre. Comprendre les matériaux et arriver à une création qui respecte la personnalité. Recherche de formes et étude de couleurs. Exploiter un nombre de techniques variées et ses règles.

CEA 1613, CEA 1623 ORGANISATION PICTURALE — Apprendre les principes fondamentaux de la forme et de la couleur. Etude progressive des matériaux différents, de la ligne, de la chromatique et de la composition en deux dimensions. Tenter de s'exprimer à l'aide des données reçues.

CEA 1653, CEA 1663 ARTS GRAPHIQUES — Découvrir les systèmes de reproduction d'une image. Comprendre ligne, volumes, espaces, couleurs. Recherche d'un image en fonction du médium à explorer, concevoir, créer et expérimenter les possibilités de l'impression.

CEA 1713, CEA 1723 ORGANISATION SPATIALE I & II — Découvrir la troisième dimension, s'exercer à composer dans l'espace. Etude des matériaux différents, de la construction à l'évidage. Arriver à créer des formes et des volumes personnels.

CEA 1753, CEA 1763 DESSIN I & II — Par l'observation et l'étude du nu, dessiner en formant des volumes et des lignes. Découvrir par des média différents sa propre forme d'expression, développer l'habileté et la mémoire visuelle.

CEA 1933, CEA 1943 TAPISSERIE I & II — Par une étude de formes et la conception d'un carton, créer un objet bi-dimensionnel où le matériau est à la fois exploité et respecté. Apprendre et découvrir les techniques diverses et y trouver sa propre forme d'expression.

CEA 2013 HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS I — De l'Egypte au Moyen-Age, discerner les éléments fondamentaux de l'art et des civilisations qui sont la base du Monde Occidental. A l'aide des monuments et des oeuvres, comprendre les mouvements philosophiques, religieux, sociaux et politiques des différentes époques.

CEA 2023 HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS II — De la Renaissance à l'époque contemporaine, suivre l'évolution constante des arts majeurs, l'architecture, la sculpture et surtout la peinture. Comprendre les recherches plastiques et picturales des différentes périodes pour en arriver à la problématique de l'art actuel.

CERTIFICAT DE GERONTOLOGIE

GER 1113 PROCESSUS DU VIEILLISSEMENT — Faire connaître et comprendre le phénomène de la sénescence.

GER 1123 INTERPRETATION DE LA RECHERCHE EN GERONTOLOGIE — Susciter l'intérêt pour la recherche gérontologique et initier à l'esprit critique et scientifique et au raisonnement empirique.

GER 1133 CONSEQUENCES ET PROBLEMES DU VIEILLISSEMENT — Faire connaître et comprendre les problèmes et les pathologies d'ordre physique, psychique et social particuliers aux personnes âgées et développer le comportement spécifique face aux problèmes et pathologies à incidence élevée. Sensibiliser l'étudiant aux comportements de l'entourage et de la société face aux problèmes et pathologies observés chez les personnes âgées. — Prérequis: GER 1113.

GER 1143 TRAVAIL D'EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE — Apprendre à l'étudiant à travailler en équipe interdisciplinaire.

GER 1156 INTERVENTION INTERDISCIPLINAIRE — Apprendre à l'étudiant à concevoir et réaliser une démarche d'intervention gérontologique interdisciplinaire (social, médicale, infirmière, psychologique, pastorale, etc...) — Prérequis: GER 1143.

GER 1163 POLITIQUES SOCIALES ET RESSOURCES COMMUNAUTAIRES — Faire connaître à l'étudiant les politiques sociales et les ressources communautaires concernant les personnes vieillissantes et âgées, le rendre capable d'appliquer à des cas concrets, ces politiques sociales et d'en saisir la portée et les limites et le rendre capable d'informer les personnes âgées sur les ressources communautaires les plus appropriées à leurs besoins et sur la manière de les utiliser le plus efficacement possible et, au besoin, d'agir sur les ressources communautaires elles-mêmes dans le but d'entraîner des développements ou des changements désirables.

GER 1213 INTERVENTION AUPRES DE COLLECTIVITES — Rendre l'étudiant apte à faire une intervention sociale auprès de groupes ou de collectivités de personnes vieillissantes ou âgées.

GER 1223 ANTHROPOLOGIE DU VIEILLISSEMENT — Situer le phénomène du vieillissement dans un contexte culturel et social plus large et comprendre les liens existant dans différentes cultures et à différentes époques entre les valeurs d'une société ou d'un groupe social et les attitudes et comportements de ses membres à l'égard du vieillissement et des personnes âgées.

GER 1233 DROIT ET PERSONNES AGEES — Donner aux étudiants une connaissance suffisante des principaux problèmes juridiques auxquels les personnes vieillissantes et âgées sont susceptibles d'être confrontées et leur présenter des éléments de solution afin de les rendre capables d'aider adéquatement les dites personnes dans leur démarche en vue de trouver une solution à leur(s) problème(s).

GER 1243 INTERVENTION AUPRES DU MOURANT — Rendre l'étudiant capable d'aider le malade en phase terminale et ses proches à vivre l'étape de la mort au plan psychologique et/ou au plan religieux.

GER 1253 RELATION D'AIDE AVEC LES PERSONNES AGEES — Rendre l'étudiant conscient de ses difficultés à établir une relation d'aide efficace avec les personnes vieillissantes ou âgées et des facteurs de conditionnement provenant de son rôle d'intervenant (pitié vs aide) et de la perception de ce rôle par la personne vieillissante ou âgée. Aider l'étudiant à établir une communication saine et aidante et à mettre en place des attitudes plus facilitantes dans ses relations d'aide avec les personnes vieillissantes ou âgées.

CERTIFICAT DE LANGUES MODERNES

LAL 1113 ALLEMAND FONDAMENTAL — Dans ce premier cours, l'étudiant développe avant tout sa faculté auditive pour l'allemand. Quelques structures de base qu'il mémorise (à l'aide du laboratoire de langues) lui servent à établir ses premiers moyens d'expression. Comme les notions de base lui sont présentées sous forme de dialogue, il apprend d'abord à s'exprimer par le dialogue (avant d'écrire et de traduire).

LAL 1153 LA CIVILISATION ALLEMANDE (EN FRANCAIS) — Ce cours vise à initier l'étudiant à la civilisation allemande dans un contexte occidental. On étudie surtout la peinture, l'architecture, la musique et la littérature à travers les grandes époques et leurs styles respectifs. Pour ce faire, on se sert de diapositives, de disques, etc., afin de présenter les différents aspects de la culture allemande le plus authentiquement possible. La lecture de textes choisis (présentés de façon biblique) complète ce cours. A part la connaissance spécifique en matière de civilisation allemande, le cours vise à enrichir la culture personnelle de l'étudiant et à l'initier à l'appréciation des beaux-arts, de la musique etc.

LAL 1213 ALLEMAND INTERMEDIAIRE — Ici, l'étudiant se penche davantage sur la langue écrite: compréhension globale d'un texte, préparation d'un résumé oral ou écrit, formulation de questions, réponses aux questions tirées d'un texte etc. L'étudiant s'habitue aussi à d'autres genres de documents tels que: disques, diapositives, statistiques, etc.

LAL 1313 ALLEMAND AVANCE — Dans ce cours, l'étudiant se familiarise avec quelques chapitres particuliers de la grammaire allemande qui posent normalement beaucoup de problèmes aux étrangers, comme la phrase subordonnée, le subjonctif, etc. Par toutes sortes de sources d'information (textuelles et audio-visuelles) telles que entrevues, descriptions, critiques, etc., l'étudiant perfectionne sa faculté d'expression orale et écrite.

LAL 1363 ALLEMAND AVANCE POUR MUSICIENS — Ce cours s'adresse surtout aux étudiants de l'Ecole de musique, ayant déjà une bonne base d'allemand. Exercices phonétiques - lecture de textes mis en musique, tels que "lieder", airs d'opéra, folklore, chansons engagées, extraits d'oratorium et d'autres documents liés à l'histoire de la musique dans les pays de langue allemande. Avec utilisation de matériel audio-visuel.

LAL 1413 ALLEMAND SUPERIEUR — Révision de quelques problèmes constants de grammaire - Présentation de champs de mots spécialisés à l'aide de textes - Expressions idiomatiques - Niveaux de style, dialectes et argots - Rédaction de textes d'usage et simulation d'entrevue pour perfectionner l'expression écrite et orale.

LAL 1533 EXERCICES DE TRADUCTION (TEXTES PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES) — Compte tenu de l'importance de la philosophie et des sciences en Allemagne, ce cours de traduction - pour lequel il faut avoir une bonne base en allemand - est consacré à la lecture commentée de textes de grands penseurs et scientifiques de langue

allemande, tels que: Hegel, Marx, Nietzsche, Freud, Heidegger, Adorno, Einstein, Planck, Lorenz, et d'autres.

LAN 1413 ANGLAIS INTERMEDIAIRE — Ce cours a pour but de réviser et d'approfondir les connaissances déjà acquises, connaissances qui sont systématisées par des exercices au laboratoire de langues et appliquées dans des conversations contextualisées en classe.

LAN 1513 ANGLAIS AVANCE — Par des champs de mots spécialisés et par la correction d'erreurs typiques, l'étudiant est amené à la maîtrise de l'expression orale, elle-même stimulée par la lecture de textes choisis par l'étudiant, qui peut ainsi satisfaire ses propres besoins linguistiques.

LAN 1613 ANGLAIS SUPERIEUR (PRATIQUE ORALE ET ECRITE) — En partant de stimuli audiovisuels tels que: films, articles de journaux, etc., l'étudiant est invité à rédiger dans la langue d'arrivée des textes tels que: lettres, résumés, critiques, etc. Ce cours répond à des besoins linguistiques où la perception orale et l'expression écrite prépondérantes.

LAN 1753 CIVILISATION DES PAYS ANGLOPHONES — Les différents pays de langue anglaise - Aspects historiques: La Grande Bretagne et le Commonwealth - Les Etats-Unis - Le Canada - Littérature: les grands auteurs contemporains de langue anglaise - Journaux et magazines - Les sports - Le cinéma - Problèmes du bilinguisme hors-Canada. Lecture, discussion, matériel audio-visuel.

LAN 1823 STYLISTIQUE COMPAREE — Dans ce cours, l'étudiant aborde la grammaire anglaise de façon contrastive; il apprend, au niveau du lexique, de la syntaxe et du style, à éviter les erreurs typiques (les "faux amis"). Les cours visent également à sensibiliser l'étudiant aux différences fondamentales entre la grammaire de sa langue maternelle et celle de la langue d'arrivée.

LAN 1833 TRADUCTION COMMERCIALE I — Ce cours permet à l'étudiant de se spécialiser davantage dans l'anglais comme langue des affaires en faisant des exercices de traduction; il acquiert ainsi les différentes formes écrites de la traduction commerciale, telles que: lettres, contrats, rapports, plaintes, etc.

LAN 1933 TRADUCTION COMMERCIALE II — Continuation du cours "Traduction commerciale I". On continue l'étude de l'anglais des affaires comprenant la terminologie générale de l'administration (marketing, finance, management, économique), le génie de la langue anglaise dans la correspondance, les rapports commerciaux et les textes traitant des problèmes et des réalisations dans le monde des affaires. La méthodologie utilisée, soit la formation sur place (on-the-job training) permet à l'étudiant d'améliorer ses capacités en traduction commerciale et en même temps améliorer ses connaissances de la grammaire anglaise. — Prérequis: LAN 1833.

LES 1113 ESPAGNOL FONDAMENTAL — Ce cours donne un vocabulaire de base d'environ mille mots et les structures fondamentales de grammaire. L'accent est mis sur l'expression orale.

LES 1213 ESPAGNOL INTERMEDIAIRE — Avec ce cours le vocabulaire sera porté à deux mille mots; la connaissance de la grammaire sera intensifiée et systématisée par des exercices structuraux. De plus, on aborde l'expression écrite et la lecture de textes.

LES 1313 ESPAGNOL AVANCE — Ce cours permet une première spécialisation au niveau du lexique et une intensification de la pratique écrite. Pour ce cours comme pour les deux cours précédents, on utilise du matériel audiovisuel et le laboratoire de langues.

LES 1453 CIVILISATION HISPANIQUE — La langue espagnole et les pays hispanophones - Aperçu historique: de l'âge d'or de la culture espagnole jusqu'à Franco. Aspects de culture espagnole: littérature, beaux-arts, folklore - L'Amérique Latine à la période précolombienne: les civilisations Inca - Maya et Aztèque - Les expressions culturelles de l'Amérique Latine de nos jours.

LES 1513 ESPAGNOL SUPERIEUR — Le quatrième cours de cette composante est axé sur le perfectionnement des connaissances déjà acquises. Au niveau de la compréhension, le cours offre des stimuli écrits et audiovisuels (articles de journaux, films, vidéobandes); au niveau de l'expression, l'étudiant apprend à discuter plus aisément et à rédiger des résumés, des lettres, des textes journalistiques, etc. Des exercices de traduction complètent ce cours. On utilise du matériel audiovisuel.

LES 1523 LECTURE DE TEXTES D'ACTUALITE — Ce cours vise à sensibiliser l'étudiant aux grands problèmes de l'Amérique latine à l'aide de textes d'actualité et d'autres sources d'information. Sur le plan linguistique, il étudie des champs de mots spécialisés et le style journalistique.

LES 1633 TRADUCTION COMMERCIALE — Ce cours a pour but de préparer l'étudiant à une donnée fondamentale de son éventuelle tâche professionnelle, à savoir la traduction commerciale. Il apprend les différentes formes de traduction écrite et acquiert les notions essentielles sur les institutions commerciales.

LIT 1113 ITALIEN FONDAMENTAL — Le cours de base donne les structures grammaticales et le vocabulaire nécessaire pour s'exprimer d'abord oralement.

LIT 1213 ITALIEN INTERMEDIAIRE — Ce cours introduit à l'expression écrite de façon graduée. L'expression orale est renforcée par des exercices structuraux afin d'arriver à une meilleure compréhension de la langue parlée à un rythme normal et à une plus grande aisance d'expression.

LIT 1353 CIVILISATION ITALIENNE — Ce cours s'adresse d'abord aux étudiants de l'Ecole de musique. On donnera un aperçu historique de la civilisation italienne de la Renaissance jusqu'au 20e siècle en portant une attention particulière à l'histoire de la musique ainsi qu'aux grandes oeuvres musicales. Sur le plan pratique, on étudiera des textes mis en musique et de plus, on se familiarisera avec les expressions idiomatiques de la vie touristique et artistique. Avec du matériel audiovisuel.

LRU 1113 RUSSE FONDAMENTAL — Initiation à la langue russe - orale et écrite - pour débutants complets. Sensibilisation aux sons particuliers - exercices oraux pour l'acquisition de quelques structures de base - initiation à l'alphabet cyrillique (avec exercices pratiques).

LRU 1213 RUSSE INTERMEDIAIRE — Objectif: vocabulaire de 1000 mots et les structures grammaticales requises pour une conversation non spécialisée. Perfectionnement de l'écriture cyrillique. Initiation à l'usage des dictionnaires - petits exercices de traduction.

LRU 1323 LECTURE DE TEXTES — Lectures de textes littéraires et politiques: Pouchkine, Tolstol, Gogol, Gorki, Soltjénitsyne, Lénine. Articles de la "Pravda" sur des problèmes actuels.

CERTIFICAT DE PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES

PSY 1133 ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE — Explorer des phénomènes vécus en groupe de tâche afin de développer certaines habiletés facilitant sa participation et afin d'acquérir une compréhension des principaux phénomènes de groupe et de les reconnaître dans le quotidien.

PSY 3733 PSYCHOLOGIE DE L'ORGANISATION — Fournir un cadre conceptuel permettant de comprendre les composantes d'une organisation, de situer les principales théories sur l'organisation et de cerner quelques problèmes majeurs quant au changement organisationnel.

PSY 4013 FONDAMENTS PSYCHOLOGIQUES DES RELATIONS INTERPERSONNELLES — Fournir un cadre conceptuel permettant de réfléchir sur la dynamique psychologique d'une personne et d'explorer les principaux phénomènes psychologiques d'une personne en relation.

PSY 4123 SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL — Explorer les conditions favorisant son développement afin d'identifier le processus de croissance et afin de cerner ses ressources et ses limites.

PSY 4133 SENSIBILISATION AUX RELATIONS INTERPERSONNELLES — Explorer sa manière d'être avec les autres afin de se sensibiliser à la dimension psychologique d'une relation et afin de cerner les aspects de cette relation afin de mieux identifier sa façon d'être avec les autres.

PSY 4223 RELATIONS HUMAINES EN MILIEU ORGANISE — Explorer les principaux facteurs qui influencent le comportement humain en milieu organisé afin de se familiariser avec la dynamique du pouvoir personnel et organisationnel et afin de s'initier à des stratégies visant au développement du potentiel humain.

PSY 4233 CREATIVITE ET CROISSANCE PERSONNELLE — Explorer les dimensions créatrices de sa personne afin de redevenir une personne plus créatrice, plus vivante et afin de se donner les conditions pour faciliter sa créativité quotidienne. — Prérequis: PSY 4123.

PSY 4283 SENSIBILISATION AU LANGAGE CORPOREL — Explorer le corps en tant que source de messages afin de développer des moyens d'être plus à l'écoute de son corps et afin de devenir plus conscient et attentif aux messages envoyés, soit intentionnellement, soit involontairement. — Prérequis: PSY 4123.

PSY 4303 DEMARCHE D'INTEGRATION — Favoriser une intégration personnelle en donnant l'occasion d'explorer les questions personnelles qu'a pu faire surgir la participation aux activités du Certificat et de poursuivre le processus de changement personnel amorcé par leur entrée au Certificat. — Prérequis: 6 crédits.

PSY 4323 INTRODUCTION A LA PSYCHOLOGIE DES ATTITUDES — Fournir un cadre conceptuel permettant de comprendre la place et la fonction des attitudes dans l'ensemble du fonctionnement de la personne humaine, particulièrement dans les relations interpersonnelles et de faire l'analyse des changements d'attitudes chez des individus ou dans des groupes.

PSY 4343 SESSION D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES — Donner l'occasion aux nouveaux étudiants du Certificat de se familiariser avec les divers rôles et les diverses stratégies de la formation en situation de laboratoire et de prendre connaissance des objectifs du Certificat et de ses différents secteurs de manière à pouvoir faire un choix de cours tenant compte de ses besoins. — Prérequis: être admis au Certificat.

PSY 4513 DIMENSION AFFECTIVE DE LA VIE D'UN GROUPE — Fournir un cadre conceptuel permettant de nommer adéquatement la réalité psychologique du groupe, pour la mieux comprendre et la mieux traiter et d'identifier et analyser les facteurs dynamiques qui favorisent la naissance, la croissance et la maturité d'un groupe restreint.

PSY 4623 ENTRAINEMENT A L'ANIMATION I — Explorer l'interaction créée entre un groupe et l'animateur afin de nommer et approfondir les diverses fonctions d'animation et afin de développer une série de nouveaux comportements pour aider le groupe à se rapprocher de leurs objectifs. — Prérequis: PSY 1133.

PSY 4633 PRISE DE DECISION EN GROUPE — Vivre un processus de solution de problème afin de développer des habiletés et des attitudes qui aident un système-groupe à solutionner un problème et afin de situer le processus de solution de problème parmi d'autres éléments de base qui composent un groupe. — Prérequis: PSY 1133.

PSY 4723 ENTRAINEMENT A L'ANIMATION II — Analyser ses interventions en tant qu'animateur afin de cerner ses façons habituelles de répondre aux incidents critiques et afin d'approfondir sa conception théorique et pratique de l'animation et du groupe en identifiant les valeurs et dimensions privilégiées par ces interventions. — Prérequis: PSY 4623.

PSY 4733 L'EXERCICE DE L'AUTORITE ET LES RELATIONS HUMAINES — Explorer son style d'autorité afin d'analyser ses propres attitudes face à l'autorité et afin de

découvrir des situations à l'intérieur desquelles chacun peut mieux utiliser ses ressources. — Prérequis: PSY 4223.

PSY 4743 TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU ORGANISE — Explorer plusieurs stratégies de développement organisationnel afin de se sensibiliser aux principales techniques d'intervention en milieu organisé et afin de mieux identifier les stratégies pertinentes à chacune.

PSY 4823 GROUPE DE FORMATION — Explorer les interactions entre les personnes afin de nommer et approfondir les processus affectifs présents dans une relation interpersonnelle et afin de mieux saisir les répercussions de ces processus dans la poursuite, l'approfondissement ou l'interruption d'une relation. — Prérequis: PSY 4133.

PSY 4833 VIE QUOTIDIENNE ET RELATION D'AIDE — Explorer différentes façons d'aider afin d'apprendre à établir les conditions de base pour que la relation soit aidante et afin de développer des habiletés d'écoute et d'aide efficace dans les situations d'aide liées à la vie quotidienne. — Prérequis: PSY 4133.

PSY 4843 DEMARCHE PAR OBJECTIFS — Explorer la méthode de démarche par objectifs afin d'apprendre à spécifier, différencier les objectifs en fonction des besoins, de la tâche et afin d'apprendre à appliquer cette méthode dans un milieu pédagogique ou organisationnel. — Prérequis: PSY 4223.

PSY 4943 ANIMATION D'UN GROUPE D'ACTION — Réaliser une action visant à améliorer une situation jugée insatisfaisante afin de se sensibiliser à son propre fonctionnement au sein d'un groupe d'action et afin de s'initier aux processus impliqués dans la planification, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'action. — Prérequis: PSY 1133.

COURS DE LANGUES NON-CREDITES

LAN 1210 ANGLAIS FONDAMENTAL I — Le premier cours du programme est destiné aux "faux débutants", c'est-à-dire aux étudiants qui comprennent un peu l'anglais, mais ne le parlent pas. L'accent sera mis sur l'écoute et l'expression orale. A l'aide de quelques structures grammaticales essentielles, l'étudiant apprendra à tenir les premières "mini-conversations". (Avec laboratoire de langues).

LAN 1310 ANGLAIS FONDAMENTAL II — Ce cours a été conçu pour les étudiants qui comprennent un peu l'anglais, mais ne le parlent qu'avec beaucoup de difficultés. On tentera d'abord un "déblocage" de l'étudiant et ensuite il y aura révision des notions grammaticales de base, ainsi que des petites conversations dirigées. Le cours favorisera surtout l'expression orale. (Avec laboratoire de langues).

LAR 1110 INTRODUCTION A LA LANGUE ARABE — Survol historique de l'origine et de la nature de la langue arabe. Présentation de l'alphabet arabe, sa transcription graphique et phonétique. Initiation à la lecture de l'arabe et familiarisation avec un petit vocabulaire de base qui sera appliqué dans des conversations simples.

LAR 1210 ARABE INTERMEDIAIRE — Le deuxième cours a pour but l'acquisition d'un vocabulaire de 1000 mots environ tiré surtout du contexte historique et économique. Technique de construction de mots et de phrases, rédaction de lettres, lecture de journaux.

LEO 1110 INTRODUCTION A L'ESPERANTO — "Défense et illustration" d'une langue artificielle. Evolution de l'Espéranto de ZAMENHOF jusqu'à nos jours. Structure de la langue par rapport aux langues naturelles. Système grammatical et premiers éléments de conversation. Vocabulaire de base de 500 mots.

LEO 1210 ESPERANTO INTERMEDIAIRE — Le vocabulaire sera porté à 1200 mots. Pratique des structures grammaticales par l'expression orale et écrite. Lecture de textes; présentation de la "littérature espérantiste" et des perspectives socio-culturelles.